



URSY INFO

N° 26 / mai 2023



Vauderens et Ursy

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Le mot du Syndic | 1 |
| Activités du Conseil communal | 2 |
| Convocation Assemblée communale | 3 |
| Commentaires sur les comptes 2022 | 4 |
| Compte de résultats 2022 | 6 |
| Compte des investissements 2022 | 10 |
| Bilan 2022 | 13 |
| Investissements 2023 - complément | 14 |
| PV Assemblée communale 12.12.2022 | 15 |
| Fête Nationale 2023 | 22 |
| Permis de construire | 23 |
| 3500 ^{ème} habitante | 24 |
| 90 ans / Avis aux propriétaires de chiens / Frelon asiatique | 25 |
| Réseau d'eau potable / Prise d'eau à une borne hydrante / Ursy se livre... | 26 |
| Point de rencontre d'urgence (PRU) / Ursy s'Anime | 27 |
| Statistiques communales / iGovPortal.ch / Cartes CFF | 28 |
| Eclairage public / Défibrillateur / Réduction des éclairages après 22 heures / Nuisances sonores / Élimination des déchets spéciaux des ménages | 29 |
| Maternelle / Horaires école enfantine / Calendrier scolaire / Coup de balai | 30 |
| Conseil des parents / AES | 31 |
| Pedibus / La Coccinelle d'Ursy | 32 |
| Energie - FR | 33 |
| Tirs obligatoires / la glânoise | 34 |
| Fromagerie régionale à Ursy | 35 |

Le mot du Syndic

Chers habitantes et habitants de la commune d'Ursy, La parution de notre journal d'information communal est l'occasion de vous donner un aperçu de la vie de notre commune, de vous renseigner sur l'avancement de certains dossiers et de vous transmettre des informations utiles à votre vie de tous les jours. La prochaine assemblée communale aura lieu le lundi 22 mai 2023. Vous trouvez, dans ce bulletin, quelques précisions concernant les points de l'ordre du jour.

Situation financière

Les comptes 2022, dont l'extrait figure dans ce journal, sont une nouvelle fois bons. Pour la deuxième année ces comptes sont présentés selon le modèle MCH2 et peuvent donc être comparés à ceux de l'année 2021. Les dépenses de tous les dicastères sont légèrement en dessous des prévisions du budget et en légère augmentation par rapport à l'année précédente. Les revenus sont quant à eux nettement plus élevés que ne le prévoyait notre budget. Les

différences proviennent principalement des impôts extraordinaires et des corrections d'impôts des années précédentes. Je rappelle que ces postes sont très aléatoires et doivent être estimés avec prudence lors de l'établissement du budget. Pour 2022, le résultat opérationnel se monte à CHF 564'780.62, ce résultat correspond au résultat de l'année sans tenir compte des revenus extraordinaires qui n'influencent pas le ménage communal. Ceux-ci se composent de l'amortissement de la réserve de ré-



Philippe Dubey

évaluation et de la dissolution du solde de la provision pour la prévoyance du personnel de l'Etat.

Investissements

Afin de poursuivre l'amélioration énergétique des bâtiments communaux, lors de la prochaine assemblée, le conseil communal proposera aux citoyens d'approuver un investissement pour rénover l'enveloppe du bâtiment de l'administration communale et de la halle de gym (ancienne) ainsi que le changement du système de chauffage. Les copropriétaires de ce bâtiment qui sont la Paroisse d'Ursy et l'ACSU ont également proposé à leurs assemblées respectives les investissements concernant les parties du bâtiment dont ils sont propriétaires. Les travaux devraient débuter l'automne/hiver prochain et dureront jusque vers la fin de l'année 2024.

Réunification des accueils extrascolaires

Les conseils communaux des communes d'Ursy et de Montet-Glâne ont signé une convention visant à réunir les AES d'Ursy et de Montet-Glâne sur le site d'Ursy dès la rentrée 2023.

Pour cela les règlements communaux concernant l'accueil extrascolaire de nos deux communes ont été modifiés. Les nouveaux règlements seront soumis pour approbation lors des assemblées communales de mai des deux communes.

Personnel communal

En janvier 2023, Mme Nadia Magnin, préposée au contrôle de l'habitant de notre commune, a fêté ses 15 ans d'activité. Je la félicite pour sa fidélité et la remercie pour son engagement.

Autres projets

Le conseil communal met tout en œuvre pour maintenir un service à la population de bonne qualité. Dans ce bulletin, vous trouverez encore des informations sur les différents projets réalisés au cours des derniers mois. Il s'agit par exemple de l'installation d'un défibrillateur accessible en tout temps, de l'adhésion de la commune d'Ursy au système de cyberadministration DIGI-FR, de la mise en place d'une boîte à livres à Vuarmarens, de la réception organisée en l'honneur de nos nouveaux habitants et de l'accueil de la 3'500ème habitante de notre commune. Une soi-

rée d'information sur le thème de la rénovation énergétique de vos habitations organisée par Energie-FR en collaboration avec le Service de l'énergie et la commune d'Ursy aura lieu à la salle communale d'Ursy le mardi 13 juin 2023. Profitez de cette occasion pour venir vous renseigner sur les différents aspects d'une rénovation.

Je vous invite à prendre connaissance des informations figurant dans ce journal communal. Des compléments d'informations pourront bien entendu être demandés lors de l'assemblée du 22 mai prochain ou en contactant notre administration qui se fera un plaisir de vous renseigner.

Pour terminer, je remercie toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de notre commune. J'adresse un merci tout particulier à mes collègues du Conseil communal, à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'à toutes les personnes qui sont actives pour le bien-être des habitants de notre commune.

Philippe Dubey, Syndic

≡ Activités du Conseil communal

Décembre 2022 à avril 2023

- Suite aux décisions de l'assemblée communale du 12 décembre 2022
 - Commandé le matériel nécessaire pour l'aménagement de deux salles de classe
 - Poursuivi l'étude pour l'aménagement du centre village Ursy
 - Suivi du dossier pour la transformation du bâtiment communal de Vauderens
 - Suivi du dossier pour la transformation du bâtiment communal de Vuarmarens.
- Demandé la modification de l'horaire d'extinction de l'éclairage public durant la nuit.
- Organisé la Saint-Nicolas pour les enfants de la commune.
- Organisé le traditionnel Nouvel An des Aînés.
- Pris acte de la démission de Monsieur Laurent Surchat en qualité de Responsable du service technique.
- Mis au concours le poste de Responsable du service technique
- Poursuivi l'étude de fusion avec la Commune de Montet-Glâne.
- Adhéré au projet pour la mise en place de la digitalisation et de la cyberadministration des communes fribourgeoises. Le programme DIGI-FR a pour but de permettre à la population et aux entreprises d'accéder en ligne 24h/24 aux démarches communales et cantonales. Nous faisons partie des 12 communes supplémentaires qui participent à la phase pilote du projet. Les prestations suivantes seront couvertes : eDéménagement, attestation de domicile, attestation d'établissement et attestation de séjour.
- Signé un contrat de droit administratif portant sur la délégation de tâches de la distribution de l'eau potable de la commune de Montet-Glâne à la commune d'Ursy.
- Service de la sécurité civile : mis en place un point de rencontre d'urgence PRU.
- Présenté le projet du plan d'aménagement de détail (PAD) « Le Clos » à Vauderens aux riverains concernés. Ce projet sera mis à l'enquête publique prochainement.
- Participé à plusieurs ateliers pour la mise en place du Plan Directeur Régional PDR.
- Mis en place une boîte à livres à Vuarmarens.
- Suivi du dossier pour la rénovation énergétique du bâtiment communal et de l'ancienne halle de gym (halle I) avec les trois copropriétaires (Commune, Paroisse, ACSU). Préparation de la demande de crédit d'engagement.
- Visité Madame Marie Deillon, Monsieur Gérard Butty, Monsieur Ferdinand Magnin à l'occasion de leur 90ème anniversaire.
- Organisé la réception des nouveaux habitants de la commune d'Ursy le 11 mars 2023 et accueil de la 3500ème habitante de la commune d'Ursy, Malia Corpataux.
- Bouclé les comptes communaux 2022.



**Commune
d'Ursy**

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 22 mai 2023 à 20h00

Salle communale - Ursy (Rue de l'Eglise 6)

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Comptes 2022
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Investissements 2023 (complément) – rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Crédit d'engagement rénovation bâtiment communal Ursy
4. Approbation nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire*
5. Divers

Le Conseil communal

* Le règlement ne sera pas lu en assemblée communale

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

Commentaires sur les comptes 2022

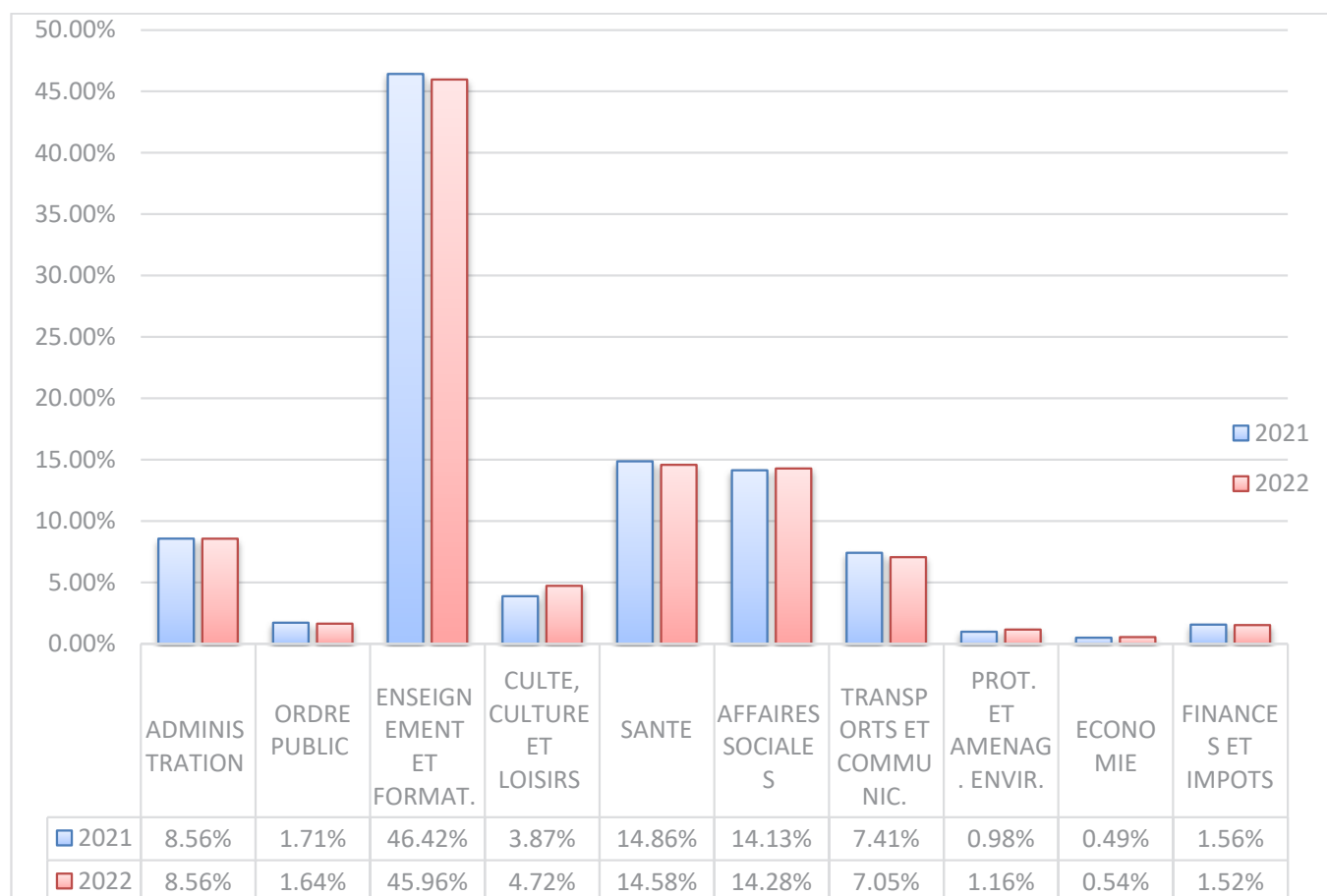
Pour la deuxième année, la présentation des comptes se fait selon la norme MCH2 et vous pourrez comparer les comptes 2022 avec le budget 2022 et les comptes 2021.

Compte de résultats

Le résultat opérationnel présente un excédent de produits de CHF 564'780.62 contre un excédent de charges de CHF -1'312'058.60 prévu au budget 2022 et un excédent de produits de CHF 536'577.65 aux comptes 2021.

Comme pour 2021, les charges sont bien maîtrisées (moins KCHF 254 soit - 1.9%) mais les revenus, plus difficiles à prévoir, sont supérieurs de KCHF 1'670 soit + 14% (gains immobiliers et impôts sur les mutations).

Répartition des charges nettes 2021 par rapport à 2022



Le résultat extraordinaire provient majoritairement du passage au MCH2 avec un prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2022 et ce, jusqu'en 2030, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 912'538.00 par an correspondant à 10% de la valeur de notre PA sans les terrains et les forêts. De plus, il faut ajouter le montant de CHF 322'036.66 qui correspond à la dissolution de la réserve qui était prévue pour la prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat de Fribourg. Notre commune étant concernée par le personnel enseignant.

Le résultat total correspond à l'addition des 2 résultats susmentionnés à savoir un excédent de produits de CHF 1'868'557.38. Il sera viré au capital propre. Toutefois, c'est le résultat opérationnel qui doit retenir toute notre attention. Celui-ci est à l'image des exercices précédents.

Compte des investissements

Le compte des investissements boucle avec un excédent de produits de CHF 563'188.25. Les conséquences de cet excédent de produits sont les versements du solde des subventions pour la construction du centre scolaire à Ursy et, celles relatives aux routes AF étapes 2 et 3. On y ajoute encore la vente de l'ancienne école de Mossel.

Les investissements terminés sont les suivants :

| Investissements | Crédits votés | Montant des travaux | Différences |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|
| Installation d'un ascenseur, Route de Moudon 5 à Ursy | 200'000.00 | 163'584.70 | - 36'415.30 |
| Subventions cantonales pour le centre scolaire à Ursy | - 1'170'546.25 | - 1'170'546.25 | - |
| Réfection des routes AF étape 2 (dicastère de routes) | 652'900.00 | 523'811.55 | - 129'088.45 |
| Réfection des routes AF étape 2 (dicastère de l'adduction d'eau) | 10'100.00 | 10'452.20 | 352.20 |
| Réfection des routes AF étape 2 (dicastère du traitement des eaux) | 112'000.00 | 108'372.35 | - 3'627.65 |
| Construction d'un collecteur, Route de Vauderens à Ursy | 179'000.00 | 166'779.45 | - 12'220.55 |
| Aménagement d'un columbarium | 28'204.10 | 25'391.70 | - 2'812.40 |
| Vente ancienne école, Route de la Chapelle 6 à Mossel | - 532'229.50 | - 532'955.40 | - 725.90 |
| Total | 520'571.65 | - 705'109.70 | - 184'538.05 |

Et ceux reportés sur 2023 :

1. Mise en place du modèle de compte (MCH2)
2. Crédit d'étude rénovation bâtiment communal, route de Moudon 5 à Ursy
3. Réfection des routes AF, étape 3
4. Subventions d'investissements de la confédération et du canton pour les routes AF étapes 3
5. Réfection de canalisations liées à l'investissement des routes AF étape 2
6. Assainissement du réseau d'eau potable villages de Vuarmarens-Morlens et Esmonts
7. Subventions d'investissement liées à l'investissement du réseau d'eau potable villages de Vuarmarens-Morlens et Esmonts
8. Adduction d'eau village d'Ursy
9. Crédit d'étude mesures PGEE
10. Mise en séparatif village d'Ursy
11. Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens
12. Réfection de canalisations : Routes AF Etapes 3
13. Subventions d'investissements du canton ; Réfection de canalisations : Routes AF Etapes 3
14. Aménagement des cours d'eau, Route de Bionnens à Vauderens
15. Plan d'aménagement local
16. Crédit d'étude bâtiment , Route de Morlens 36, Vuarmarens

En conclusion la commune d'Ursy continue d'investir constamment pour offrir à sa population des infrastructures et services de qualité.

L'intégralité des comptes 2022 (Compte de résultats et des investissements) est disponible sur le site www.ursy.ch. Ils seront soumis pour approbation lors de la prochaine assemblée communale.

Compte de résultats 2022

| | | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|----------|---|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 | ADMINISTRATION GENERALE | 1 111 238.57 | 245 488.23 | 1 191 542.25 | 269 300.00 | 1 115 327.51 | 280 451.30 |
| 01 | Législatif et exécutif | 214 328.92 | 42 218.85 | 236 492.20 | 70 500.00 | 222 126.82 | 46 667.90 |
| 02 | Services généraux | 896 909.65 | 203 269.38 | 955 050.05 | 198 800.00 | 893 200.69 | 233 783.40 |
| 1 | ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE | 326 416.60 | 160 892.30 | 355 704.40 | 153 850.00 | 324 690.14 | 157 514.75 |
| 14 | Questions juridiques | 171 166.45 | 24 344.55 | 177 850.00 | 27 200.00 | 134 873.08 | 31 290.25 |
| 15 | Service du feu | 125 249.85 | 130 211.10 | 153 638.60 | 121 500.00 | 175 166.10 | 120 824.50 |
| 16 | Défense | 30 000.30 | 6 336.65 | 24 215.80 | 5 150.00 | 14 650.96 | 5 400.00 |
| 2 | FORMATION | 5 183 809.40 | 533 828.30 | 5 171 623.10 | 462 615.65 | 4 983 317.65 | 457 492.00 |
| 21 | Scolarité obligatoire | 4 690 228.20 | 533 828.30 | 4 681 346.25 | 462 615.65 | 4 532 725.75 | 457 492.00 |
| 22 | Ecoles spécialisées | 456 953.75 | - | 459 276.85 | - | 416 706.90 | - |
| 23 | Formation professionnelle initiale | 36 627.45 | - | 31 000.00 | - | 33 885.00 | - |
| 3 | CULTURE, SPORT ET LOISIRS | 576 643.80 | 99 294.15 | 623 189.80 | 116 450.00 | 502 574.06 | 124 899.80 |
| 31 | Héritage culturel | 4 909.00 | 700.00 | 5 120.00 | 500.00 | 5 047.45 | 1 200.00 |
| 32 | Culture, autres | 12 403.05 | - | 14 801.75 | - | 44 978.55 | - |
| 34 | SPORT ET LOISIRS | 559 331.75 | 98 594.15 | 603 268.05 | 115 950.00 | 452 548.06 | 123 699.80 |
| 4 | SANTE | 1 502 360.15 | 27 790.55 | 1 603 541.50 | 28 200.00 | 1 467 768.65 | 18 644.65 |
| 41 | Hôpitaux, établissements médico-sociaux | 955 566.05 | - | 1 029 334.10 | - | 988 835.35 | - |
| 42 | Soins ambulatoires | 512 108.90 | - | 537 707.40 | - | 455 470.40 | - |
| 43 | Prévention | 34 685.20 | 27 790.55 | 36 500.00 | 28 200.00 | 23 462.90 | 18 644.65 |

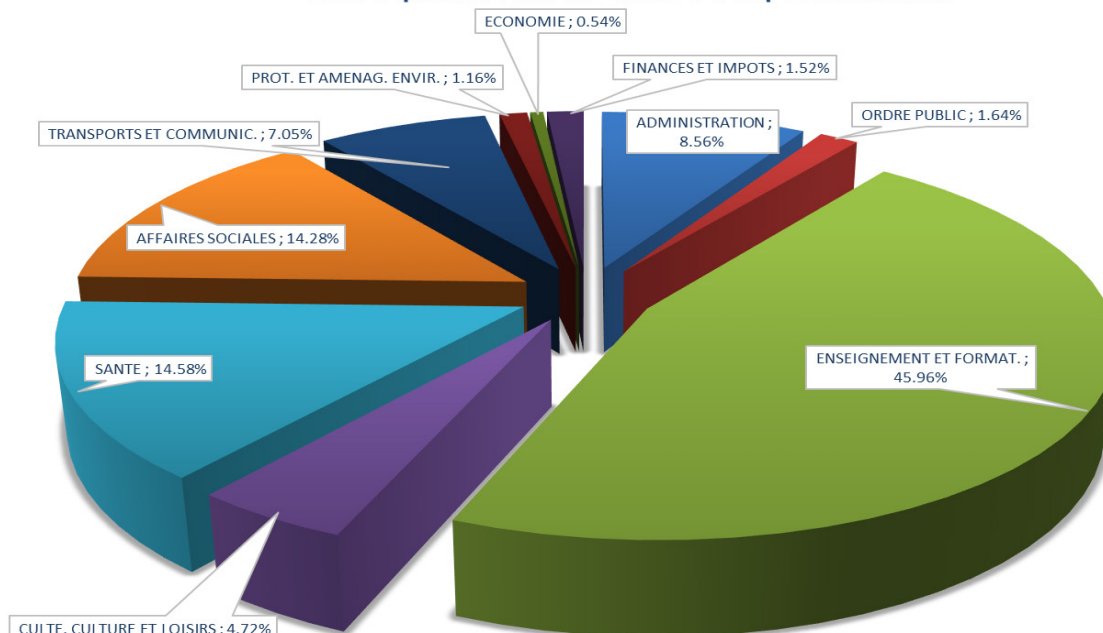
| | | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 5 | PREVOYANCE SOCIALE | 1 512 883.60 | 68 446.20 | 1 681 202.65 | 64 400.00 | 1 448 332.71 | 70 412.95 |
| 52 | Invalidité | 917 755.75 | - | 913 393.15 | - | 876 088.20 | - |
| 53 | Vieillesse et survivants | 4 572.75 | 2 774.40 | - | 2 700.00 | 7 377.15 | 3 396.35 |
| 54 | Famille et jeunesse | 318 375.10 | 61 469.00 | 316 454.55 | 61 700.00 | 268 035.76 | 62 230.00 |
| 55 | Chômage | 57 664.00 | - | 56 083.00 | - | 56 083.00 | - |
| 57 | Aide sociale et domaine de l'asile | 214 516.00 | 4 202.80 | 395 271.95 | - | 240 748.60 | 4 786.60 |
| 6 | TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | 1 001 326.60 | 287 865.80 | 989 010.40 | 270 170.00 | 989 010.15 | 266 780.20 |
| 61 | Circulation routière | 772 863.60 | 263 205.80 | 763 061.40 | 247 170.00 | 791 036.15 | 245 545.20 |
| 62 | Transports publics | 228 463.00 | 24 660.00 | 225 949.00 | 23 000.00 | 197 974.00 | 21 235.00 |
| 7 | PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU | 1 622 495.83 | 1 505 547.53 | 1 501 138.40 | 1 338 898.20 | 1 451 182.79 | 1 355 797.29 |
| 71 | Approvisionnement en eau | 613 970.18 | 613 970.18 | 501 340.00 | 501 340.00 | 447 318.25 | 447 318.25 |
| 72 | Traitement des eaux usées | 568 805.00 | 568 805.00 | 513 558.20 | 513 558.20 | 554 584.05 | 554 584.05 |
| 73 | Gestions des déchets | 301 529.80 | 301 529.80 | 322 100.00 | 299 400.00 | 309 412.19 | 309 412.19 |
| 74 | Aménagements | 11 327.20 | - | 12 000.00 | - | 3 714.75 | - |
| 75 | Protection des espèces et du paysage | - | - | - | - | - | 5 250.00 |
| 76 | Lutte contre la pollution de l'environnement | 1 736.30 | - | 1 400.00 | - | 593.00 | - |
| 77 | Protection de l'environnement, autres | 34 193.80 | 21 242.55 | 48 190.20 | 24 600.00 | 71 790.50 | 39 232.80 |
| 79 | Aménagement du territoire | 90 933.55 | - | 102 550.00 | - | 63 770.05 | - |

| | | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|----------|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 8 | ECONOMIE PUBLIQUE | 54 808.60 | - | 51 890.15 | - | 59 613.45 | 11 702.15 |
| 81 | Agriculture | - | - | 500.00 | - | 2 544.75 | - |
| 82 | Sylviculture | 9 177.40 | - | 14 350.00 | - | 10 136.00 | - |
| 84 | Tourisme | 25 647.90 | - | 25 319.80 | - | 25 381.80 | 11 702.15 |
| 85 | Industrie, artisanat et commerce | 19 983.30 | - | 11 720.35 | - | 21 550.90 | - |
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | 2 136 388.42 | 12 099 218.51 | 193 000.00 | 10 300 638.45 | 1 699 261.68 | 11 297 383.70 |
| 91 | Impôts | 33 075.89 | 9 530 534.85 | - | 8 046 138.20 | 54 802.05 | 9 076 981.30 |
| 93 | Péréquation financière intercommunale | - | 932 012.00 | - | 932 012.00 | - | 903 452.00 |
| 95 | Parts aux recettes, autres | - | 235 641.10 | - | 232 700.00 | - | 234 902.80 |
| 96 | Administration de la fortune et de la dette | 234 755.15 | 165 525.40 | 193 000.00 | 176 950.00 | 182 262.23 | 169 219.75 |
| 97 | Redistributions | - | 930.25 | - | 300.00 | - | 289.60 |
| 99 | Postes non ventilables | 1 868 557.38 | 1 234 574.91 | - | 912 538.25 | 1 462 197.40 | 912 538.25 |
| | Totaux | 15 028 371.57 | 15 028 371.57 | 13 361 842.65 | 13 004 522.30 | 14 041 078.79 | 14 041 078.79 |
| | Résultats | | | 357 320.35 | | | |

Comptes 2022 - Résultats du compte général

| | Comptes 2022 | Budget 2022 | Comptes 2021 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| Charges d'exploitation | | | |
| 30 Charges de personnel | 1 631 480.40 | 1 623 598.25 | 1 607 954.05 |
| 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 1 755 504.73 | 1 744 397.40 | 1 514 488.57 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 1 339 486.60 | 1 370 830.00 | 1 334 230.60 |
| 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux | 261 992.71 | 34 325.60 | 169 813.72 |
| 36 Charges de transfert | 7 668 369.40 | 8 060 191.40 | 7 421 093.00 |
| 39 Subventions à redistribuer | 267 175.30 | 344 800.00 | 318 359.65 |
| Total des charges d'exploitation | 12 924 009.14 | 13 178 142.65 | 12 365 939.59 |
| Revenus d'exploitation | | | |
| 40 Revenus fiscaux | 9 465 687.85 | 7 981 291.20 | 8 943 543.30 |
| 41 Revenus régaliens et de concessions | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 42 Taxes | 1 795 677.40 | 1 716 494.00 | 1 703 398.83 |
| 43 Revenus divers | 96 167.93 | 68 524.00 | 11 353.76 |
| 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux | 113 060.58 | 28 058.20 | 0.00 |
| 46 Revenus de transfert | 1 739 885.40 | 1 667 716.65 | 1 862 220.50 |
| 49 Subventions à redistribuer | 267 175.30 | 344 800.00 | 318 359.65 |
| Total des revenus d'exploitation | 13 477 654.46 | 11 806 884.05 | 12 838 876.04 |
| RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION | 553 645.32 | -1 371 258.60 | 472 936.45 |
| 34 Charges financières | 226 716.10 | 183 700.00 | 165 050.45 |
| 44 Revenus financiers | 237 851.40 | 242 900.00 | 228 691.65 |
| RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS | 11 135.30 | 59 200.00 | 63 641.20 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | 564 780.62 | -1 312 058.60 | 536 577.65 |
| 38 Charges extraordinaires | 9 088.95 | 0.00 | 47 891.35 |
| 48 Revenus extraordinaires | 1 312 865.71 | 954 738.25 | 973 511.10 |
| RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE | 1 303 776.76 | 954 738.25 | 925 619.75 |
| RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS | 1 868 557.38 | -357 320.35 | 1 462 197.40 |

Voici à quoi servent CHF 100.00 d'impôt communal



Compte des investissements 2022

| | | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|----------|--|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 0 | ADMINISTRATION GENERALE | 110 600.00 | 8 770.80 | 224 996.75 | - | 144 488.55 | - |
| 5200.00 | Mise en place du modèle de compte (MCH2) | 17 730.80 | - | 50 374.15 | - | 15 352.30 | - |
| 5200.01 | Mise en place de la gestion électronique des documents | - | - | - | - | 23 215.85 | - |
| 5000.00 | Achat de terrain | 21 540.00 | - | - | - | - | - |
| 5040.02 | Installation d'un ascenseur Ursy | 58 207.30 | - | 94 622.60 | - | 105 377.40 | - |
| 5040.03 | Crédit d'étude 1 et 2 : rénovation bât. Ursy | 13 121.90 | - | 80 000.00 | - | 543.00 | - |
| 6370.00 | Participation de tiers | - | 8 770.80 | - | - | - | - |
| 2 | FORMATION | - | 570 546.25 | - | 570 546.25 | - | - |
| 6310.00 | Subventions d'investissements du canton | - | 570 546.25 | - | 570 546.25 | - | - |
| 3 | CULTURE, SPORT ET LOISIRS | - | - | - | - | 27 209.10 | - |
| 5060.00 | Aménagements places de jeux | - | - | - | - | 27 209.10 | - |
| 6 | TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | 880 710.95 | 483 288.00 | 1 491 689.20 | 897 500.80 | 87 362.65 | 45 309.00 |
| 5010.01 | Aménagements routiers, crédit d'étude | - | - | - | - | 8 888.55 | - |
| 5010.02 | Réfection de routes AF étape 2 | - | - | 129 088.45 | - | 107 693.25 | - |
| 5010.03 | Réfection de routes AF étape 3 | 880 710.95 | - | 1 362 600.75 | - | 11 442.05 | - |
| 6300.00 | Subventions d'investissements de la Confédération | - | 245 000.00 | - | 448 750.40 | - | 23 217.00 |
| 6310.00 | Subventions d'investissements du canton | - | 225 000.00 | - | 448 750.40 | - | 22 092.00 |
| 6350.00 | Participations de privés | - | 13 288.00 | - | - | - | - |

| | | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|-----------|--|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 71 | Approvisionnement en eau | 3 789.60 | 229 736.15 | 294 757.70 | 610 000.00 | 232 925.25 | 20 396.00 |
| 5031.01 | Réfection de canalisations (routes AF étape 2) | - | - | - | - | 8 678.75 | - |
| 5031.04 | Assainissement réseau EP (Vuarmarens-Morlens et Esmonts) | 3 294.70 | - | 264 757.70 | - | 224 246.50 | - |
| 5031.09 | Adduction d'eau village d'Ursy | 494.90 | - | 30 000.00 | - | - | - |
| 6320.00 | Participation des autres communes | - | - | - | - | - | 3 097.50 |
| 6340.00 | Subventions d'investissements du canton | - | 213 848.15 | - | 610 000.00 | - | - |
| 6370.00 | Taxes de raccordement de ménages privés | - | 15 888.00 | - | - | - | 13 708.00 |
| 6370.01 | Versements de tiers | - | - | - | - | - | 3 590.50 |
| 72 | Traitement des eaux usées | 219 379.40 | 15 276.45 | 2 842 204.10 | 99 400.00 | 108 372.35 | 35 647.35 |
| 5032.02 | Construction d'un collecteur route de Vauderens à Ursy | 163 414.40 | - | 175 634.95 | - | - | - |
| 5032.04 | Crédit d'étude mesures PGEE | 34 560.00 | - | 55 000.00 | - | - | - |
| 5032.05 | Mise en séparatif village d'Ursy | 12 225.00 | - | 30 000.00 | - | - | - |
| 5032.06 | Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens | 9 180.00 | - | 2 400 000.00 | - | - | - |
| 5032.20 | Réfection canalisations : Routes AF Etape 2 | - | - | 3 627.65 | - | 108 372.35 | - |
| 5032.21 | Réfection canalisations : Routes AF Etape 3 | - | - | 177 941.50 | - | - | - |
| 6310.00 | Subventions d'investissements du canton | - | - | - | 99 400.00 | - | - |
| 6370.00 | Taxes de raccordement de ménages privés | - | 15 276.45 | - | - | - | 35 647.35 |
| 74 | Aménagements | - | - | 31 910.35 | - | 8 179.65 | - |
| 5020.00 | Aménagement des cours d'eau (Vauderens) | - | - | 31 910.35 | - | 8 179.65 | - |

| | | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|-----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 77 | Protection de l'environnement, autres | 54 309.20 | 28 917.50 | 32 000.00 | 3 795.90 | - | - |
| 5040.01 | Participation communale au columbarium | 25 391.70 | - | - | - | - | - |
| 5040.01 | Aménagement d'un columbarium | 28 917.50 | - | 32 000.00 | - | - | - |
| 6320.00 | Contribution des communes | - | 28 917.50 | - | 3 795.90 | - | - |
| 79 | Aménagement du territoire | 4 353.55 | - | 35 783.55 | - | 16 697.55 | - |
| 5290.00 | Plan d'aménagement local | 4 353.55 | - | 35 783.55 | - | 16 697.55 | - |
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | 1 870 697.45 | 1 807 305.00 | 47 530.50 | 550 000.00 | 867 004.55 | 1 216 162.00 |
| 96 | Administration de la fortune et de la dette | 52 183.20 | 551 979.00 | 47 530.50 | 550 000.00 | 49 642.40 | 722 697.80 |
| 5000.04 | Equipement zone d'activité (Les Terraux) | 9 160.80 | - | - | - | 20 054.00 | - |
| 5040.00 | Transformation route de Morlens 36, Vuarmarens | 23 998.80 | - | 29 760.00 | - | 8 731.95 | - |
| 5040.01 | Frais de vente | 19 023.60 | - | 17 770.50 | - | 288.55 | - |
| 5040.02 | Frais de remise en état de la place anc. pavillons scolaires | - | - | - | - | 20 567.90 | - |
| 6000.00 | Vente de terrain | - | - | - | - | - | 13 537.80 |
| 6000.10 | Ventes parcelles "Les Terraux Ursy" | - | - | - | - | - | 329 160.00 |
| 6140.00 | Vente bâtiment, Chemin du Signal 2, Esmonts | - | - | - | - | - | 280 000.00 |
| 6140.02 | Vente bâtiment, Route de la Chapelle, Mossel | - | 551 979.00 | - | 550 000.00 | - | - |
| 6350.01 | Participation de tiers | - | - | - | - | - | 100 000.00 |
| 99 | Postes non ventilables | 1 818 514.25 | 1 255 326.00 | 5 000 872.15 | 2 731 242.95 | 817 362.15 | 493 464.20 |
| 5900.00 | Report de recettes au bilan | 1 818 514.25 | - | 5 000 872.15 | - | 817 362.15 | - |
| 6900.00 | Report de dépenses au bilan | - | 1 255 326.00 | - | 2 731 242.95 | - | 493 464.20 |
| | Excédent de charges/produits | | 563 188.25 | - | 2 269 629.20 | | 323 897.95 |

| | | 1.1.2022 | 31.12.2022 |
|-----------|---|----------------------|----------------------|
| 1 | ACTIF | 54 886 112.08 | 53 839 716.32 |
| 10 | Patrimoine financier | 10 463 802.01 | 9 534 726.05 |
| 100 | Disponibilités et placements à court terme | 3 878 812.87 | 2 035 227.05 |
| 101 | Créances | -6 493 513.86 | -4 443 468.25 |
| 104 | Actifs de régularisation | 9 980 902.30 | 9 362 206.95 |
| 107 | Placements financiers à long terme | 10 200.00 | 10 200.00 |
| 108 | Immobilisations corporelles PF | 3 087 400.70 | 2 570 560.30 |
| 14 | Patrimoine administratif | 44 422 310.07 | 44 304 990.27 |
| 140 | Immobilisations corporelles PA | 44 232 488.62 | 44 138 360.97 |
| 142 | Immobilisations incorporelles PA | 116 261.45 | 93 069.30 |
| 145 | Participations, capital social PA | 73 560.00 | 73 560.00 |
| 2 | PASSIF | 54 886 112.08 | 53 839 716.32 |
| 20 | CAPITAUX DE TIERS | 30 437 469.00 | 28 292 954.93 |
| 200 | Engagements courants | 476 014.35 | 663 227.85 |
| 201 | Engagements financiers à court terme | 50 043.25 | 44 563.48 |
| 204 | Passifs de régularisation (RG) | 215 240.65 | 196 598.00 |
| 205 | Provisions à court terme | 156 090.15 | 93 021.65 |
| 206 | Engagements financiers à long terme | 29 041 202.35 | 27 292 913.95 |
| 208 | Provisions à long terme | 496 948.25 | - |
| 209 | Engagements envers les financements spéciaux | 1 930.00 | 2 630.00 |
| 29 | Capital propre | 24 448 643.08 | 25 546 761.39 |
| 290 | Financements spéciaux enregistrés sous capital propre | 2 504 602.72 | 2 646 701.50 |
| 295 | Réserve liée au retraitement (introduction MCH2) | 8 212 844.07 | 7 300 306.22 |
| 299 | Excédent ou découvert de bilan | 13 731 196.29 | 15 599 753.67 |

Investissements 2023 (complément) – point 3 de l'ordre du jour

Crédit d'engagement rénovation bâtiment communal Ursy – CHF 900'000.00 net

Les Assemblées communales des 14 décembre 2020 et 30 mai 2022 ont accepté deux crédits d'étude pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy. Le dossier est en cours de finalisation pour la mise à l'enquête publique. La rénovation du bâtiment touche 3 entités, la Paroisse d'Ursy, l'ACSU (Association Centre Sportif Ursy) et la Commune d'Ursy. Les travaux suivants sont prévus pour la rénovation énergétique et modifications intérieures :

- Enveloppe du bâtiment : façade, toiture, vitrages et stores
- Administration : travaux intérieurs
- Chauffage et sanitaire : modification du système de production de chaleur, changement des appareils sanitaires
- Travaux d'électricité : passage au LED
- Aménagements extérieurs
- Remplacement du sol de l'ancienne halle de gym

Le coût brut de l'investissement est de CHF 961'620.00 duquel, il faut déduire des subventions pour un montant de CHF 61'620.00.



**Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022**
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 25 novembre 2022, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Aurélie Surchat, Julien Baudois, Michel Iff
Présents : 108 citoyennes et citoyens (4,4 % de 2 423 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2022
2. Présentation du plan financier 2023-2027
3. Budget 2023
 - 3.1 Budget compte de résultats
 - 3.2 Budget compte des investissements
 - 3.2.1 Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe
 - 3.2.2 Crédit d'étude aménagement centre village Ursy
 - 3.2.3 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vauderens
 - 3.2.4 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarens
 - 3.2.5 Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy
 - 3.2.6 Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées village d'Ursy
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR
6. Reprise des infrastructures – art. 94 et 258 RF Ursy
7. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard, après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part MM. Ludovic Bürgi et Dominique Gavillet, membres de la commission financière.

M. le Syndic salue la presse : Mme Elodie Fessler pour les journaux « La Liberté et La Gruyère ».

En préambule, M. le Syndic souhaite la bienvenue à M. Julien Perriard qui a rejoint le Conseil communal le 10 octobre dernier à la suite de son élection le 25 septembre 2022. M. le Syndic le félicite pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction. M. Julien Perriard a repris le dicastère laissé vacant par Mme Emilie Schlosser sans modifications.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2022, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 108 NON 0 Abstention 0

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Présentation du plan financier 2023-2027

Introduction de M. le Syndic : le plan financier a été préparé par Mme Sophie Progin, administratrice des finances et M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances.

La parole est passée à M. Jacques Bourquenoud pour la présentation de ce plan financier pour les années 2023 à 2027 :

Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations. La commune établit un plan financier sur cinq ans. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal et ses mises à jour sont transmises à la commission financière et à l'assemblée communale.

Estimation des investissements 2023-2027

| Années | Estimation des investissements |
|--------|--------------------------------|
| 2023 | 2'510'132.70 |
| 2024 | 3'505'820.35 |
| 2025 | 3'544'000.00 |
| 2026 | 1'314'000.00 |
| 2027 | 1'314'000.00 |
| Total | 12'227'953.05 |

| Années | Dépenses | Recettes | Résultats |
|--------|---------------|---------------|-------------|
| 2023 | 13'697'208.40 | 13'194'047.83 | -503'160.57 |
| 2024 | 14'061'022.86 | 13'503'735.44 | -557'287.42 |
| 2025 | 14'395'990.99 | 13'775'317.18 | -620'673.81 |
| 2026 | 14'792'738.88 | 14'087'636.43 | -705'102.45 |
| 2027 | 15'050'295.68 | 14'333'937.02 | -716'358.66 |

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné la planification financière des années 2023 à 2027. Selon la loi sur les finances communales (LFCo), la commission financière doit donner un préavis sur cette planification. Celle-ci tient compte de tous les éléments connus à la date du 8 novembre 2022. Il est constaté que la marge nette d'autofinancement structurelle moyenne augmente progressivement entre 2023 et 2027 malgré le prélèvement à la réserve de réévaluation de CHF 912'538.25. Le plan financier tient compte de tous les investissements des 5 prochaines années et ceux concernant les chapitres environnementaux devront être couverts par les taxes. En conclusion, la commission financière donne un préavis favorable au plan financier des années 2023 à 2027.

3. Budget 2023

En préambule, M. le Syndic relève que tous les documents étaient à disposition sur le site internet. Malheureusement, nous avons été informés ce soir même que les documents pour le compte de résultats à 3 niveaux et le compte des investissements n'étaient pas ceux de l'année 2023. Nous nous excusons pour cette erreur.

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du compte de résultats et du compte des investissements.

3.1 Budget compte de résultats

Monsieur Jacques Bourquenoud présente la récapitulation de tous les chapitres du budget du compte de résultats.

Budget compte de résultats 2023

| Libellé | Charges en CHF | Produits en CHF |
|--|----------------------|----------------------|
| Administration générale | 1'210'592.75 | 262'648.25 |
| Ordre et sécurité publics, défense | 468'796.05 | 175'110.00 |
| Formation | 5'493'949.77 | 547'914.00 |
| Culture, sport et loisirs | 660'730.55 | 97'800.00 |
| Santé | 1'748'615.95 | 26'600.00 |
| Prévoyance sociale | 1'699'412.80 | 68'800.00 |
| Trafic et télécommunications | 1'066'916.00 | 238'900.00 |
| Protection de l'environn. et aménag. du territoire | 1'890'995.00 | 1'758'548.00 |
| Economie publique | 39'822.70 | 0.00 |
| Finances et impôts | 220'790.00 | 10'792'816.40 |
| Total | 14'500'621.57 | 13'969'136.65 |
| Excédent de charges | | 531'484.92 |

M. Jacques Bourquenoud explique les principales variations :

Administration générale :

Imputations internes : le montant est réparti selon les comptes 2021

Services généraux : support informatique : achat d'un programme pour la gestion des chiens, Digi-FR et système de contrôle interne

Entretien des bâtiments et des immeubles : légère augmentation

Machines, appareils : achat d'un défibrillateur pour l'extérieur

Ordre et sécurité publics, défense :

ABMG/AGR – frais de fonctionnement : cette nouvelle association va reprendre les tâches de la RGV et le personnel pour le district de la Glâne

Suppression de la participation à l'Association Pompiers Glâne-Sud

Participation à la nouvelle association Secours Sud Fribourgeois avec versement du produit de la taxe d'exemption des pompiers

Suppression de l'imputation interne pour la défense incendie

Défense civile – électricité, eau, combustible : augmentation des charges en raison de l'installation d'un chauffage électrique à l'abri PCI à Esmonts

Formation :

Service de logopédie (SLPP) : augmentation des charges liées régionales selon les normes du SESAM et la recapitalisation de la caisse de pension

COG : augmentation des charges, nouvelle participation à la bibliothèque régionale

Bâtiments scolaires : augmentation des charges, achat de matériel

AES : engagement d'une nouvelle collaboratrice en 2023, achat lave-vaisselle industriel

Conseil des parents : nouveau : frais pour l'organisation d'une activité en lien avec l'école

Transports scolaires : 6^{ème} bus dès la rentrée scolaire 2022-2023

Culture, sport et loisirs :

Dons aux sociétés à but culturel : don pour le 60^{ème} anniversaire du Chœur-Mixte d'Ursy

Participation au passeport vacances : nouvelle participation communale dès 2023
Augmentation participation aux salles de sport en raison du crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'administration

Santé :

Participation homes médicalisés régionaux : augmentation des charges régionales

Participation subvention frais accompagnement : augmentation des charges cantonales

Soins à domicile et aide familiale : augmentation des charges régionales

Prévoyance sociale :

Participation cantonale aux institutions spécialisées : augmentation des charges cantonales

Petite enfance en Glâne : augmentation des charges suite à l'ouverture d'une nouvelle crèche à Berfens et baisse de la capacité économique des parents en 2022, augmentation des subventions communales

Service social : baisse des charges en 2023

Trafic et télécommunications :

Edilité : achat d'un nouveau véhicule

Déneigement : augmentation des prestations de tiers

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Eau potable, acquisition de logiciel : remplacement des antennes pour la télégestion du réseau d'eau

Attribution au financement spécial maintien : obligation légale suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'eau potable

Traitement des eaux usées : augmentation de la participation aux STEP (VOG, EVMC, EMB)

Gestion des déchets : remplacement de 3 compacteurs (Rue de l'Eglise, déchetterie, encombrants) avec des nouvelles machines en location.

Finances et impôts :

Impôts communaux ordinaires : estimation selon les informations reçues du SCC

Impôts communaux spéciaux : estimation sur la base des comptes 2021

Discussion :

M. Marcel Bischof : souhaite connaître l'emplacement du nouveau défibrillateur.

M. le Syndic : il sera installé à l'extérieur du bâtiment de l'administration communale d'Ursy (disponible 24h/24h).

3.2 Budget compte des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2023.

| Désignation | Charges en CHF | Produits en CHF |
|--|---------------------|-----------------|
| Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe | 58'000.00 | |
| Crédit d'étude aménagement centre village Ursy communal, Vauderens | 100'000.00 | |
| Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarans | 320'000.00 | |
| Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarans | 1'200'000.00 | |
| Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy | 2'260'000.00 | |
| Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées village d'Ursy | 1'910'000.00 | |
| Total | 5'848'000.00 | |

3.2.1 Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic donne la parole à Mme Chloé Savary, Conseillère communale en charge du dicastère des écoles.

Mme Chloé Savary relève qu'en raison de l'augmentation des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire, nous devons prévoir l'aménagement de salles supplémentaires avec l'achat de mobilier et matériel informatique :

- ✓ 1 salle de classe enfantine rentrée scolaire 2023-2024
- ✓ 1 salle de classe primaire rentrée scolaire 2023-2024 ou 2024-2025 en fonction des effectifs

Demande de crédit d'engagement :

Coût CHF 58'000.00

Financement : crédits disponibles

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| Charges annuelles | CHF 5'800.00 |
| Amortissement 10 % sur 10 ans | CHF 1'740.00 |
| Intérêts 3 % | CHF 7'540.00 |
| Total | CHF 15'080.00 |

Délai de réalisation : juillet 2023

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 58'000.00. Cet investissement sera financé par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 7'540.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

| | | | | | | |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|----|
| VOTE : | OUI | 108 | NON | 0 | Abstention | 10 |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|----|

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe est acceptée à l'unanimité.

3.2.2 Crédit d'étude aménagement centre village Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge du dicastère des routes, pour la présentation de cet investissement.

L'Assemblée communale du 9 décembre 2019 a accepté un 1^{er} crédit d'étude pour les aménagements routiers du centre village d'Ursy. Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau Transitec. Les buts de cette étude étaient les suivants :

- ✓ Identifier le périmètre du projet de requalification pour le village d'Ursy
- ✓ Définir le concept d'aménagement et les outils d'aménagement
- ✓ Mener une étude de faisabilité permettant d'obtenir un projet de réaménagement clair, faisable au sens des normes usuelles et de l'acceptabilité pour tous les usagers
- ✓ Identifier et signaler les éléments nécessaires ou utiles pour la suite des études

Pour aller de l'avant dans ce dossier, une séance a été organisée avec le Service des ponts et chaussées (SPC) qui est maintenant partie prenante au projet. Une clé de répartition pour la phase d'études a été définie : 50 % pour le Canton et 50 % pour la commune d'Ursy.

Historique et projection :

- 2021 - Rapport de synthèse – étude de faisabilité par le bureau Transitec
- 13.04.2022 - Reprise du projet par un groupe de travail restreint
- 01.06.2022 - Séance au Service des ponts et chaussées
- Décembre 22 - Choix du bureau d'ingénieur civil

2023-2024 - Avant-projet, projet, mise à l'enquête
2025-2027 - Exécution

Objectifs des Maîtres de l'ouvrage :

- ✓ Modérer la vitesse des véhicules et assurer la sécurité de tous les usagers, notamment des plus vulnérables ;
- ✓ Garantir la continuité des cheminements de mobilité douce ;
- ✓ Valoriser les espaces publics de la commune, plus particulièrement au centre du village ;
- ✓ Améliorer la qualité de vie des riverains et de l'ensemble des habitants de la commune.

Demande de crédit d'étude :

Coût CHF 100'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

| | |
|------------------------------|----------------------|
| Charges annuelles | CHF 5'000.00 |
| Amortissement 5 % sur 20 ans | CHF 3'000.00 |
| Intérêts 3 % | CHF 8'000.00 |
| Total | CHF 16'000.00 |

Délai de réalisation : 2023 et 2024

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 100'000.00. Cet investissement sera financé par une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 8'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'étude ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Laurent Vaucher : souhaite connaître l'estimation des coûts de ce projet
M. le Syndic : les travaux sont estimés à 3,4 millions de francs

M. Luciano Antonietti : a des questions concernant la projection du projet. Le mandat sera-t-il ouvert à des paysagistes ?

M. le Syndic : dans le groupe de travail au niveau communal nous avons un paysagiste. Le projet sera traité par le bureau d'ingénieurs civils.

M. Luciano Antonietti : comment seront ouverts les appels d'offres ?

M. le Syndic : selon les marchés publics

M. Luciano Antonietti : propose une possibilité d'ouvrir un concours d'idées pour l'aménagement du centre village d'Ursy. Une commune similaire dans le canton de Berne a organisé un concours avec un prix.

M. le Syndic : nous prenons note et invitons M. Antonietti à nous transmettre des informations complémentaires.

M. Claude Gavillet : le Conseil communal a-t-il étudié une solution pour les cars ? actuellement cette problématique est connue au centre village d'Ursy.

M. le Syndic : oui plusieurs variantes seront étudiées. Nous devons aussi prendre en compte le trafic des camions qui se rendent à Mifroma.

M. Francis Gavillet : selon les photos présentées ce soir, il constate que des places de parc vont disparaître. Nous avons des salles, une Eglise, des restaurants ; au centre village ces places de parc sont importantes.

M. le Syndic : les photos présentées sont des projections et non un projet définitif. Effectivement, certaines places de parc seront supprimées mais il faudra les prévoir ailleurs.

M. Sébastien Rochet : le Conseil communal a-t-il prévu d'étudier un délestage du centre village d'Ursy ?

M. le Syndic : une route de contournement n'est pour l'instant pas à l'étude. Il s'agirait là d'un autre projet.

Mme Fernande Romanens : si la commune prévoit de construire une route de contournement il faudra tenir compte des commerces.
M. le Syndic : nous prenons note de cette remarque

Décision :

| | | | | | | |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|
| VOTE : | OUI | 108 | NON | 0 | Abstention | 0 |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|

✓ La demande de crédit d'étude pour l'aménagement du centre village d'Ursy est acceptée à l'unanimité.

3.2.3 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vauderens

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Vice-Syndic, pour la présentation de cet investissement.

M. Patrice Conus relève que la commune d'Ursy a été approchée par la crèche le Bourillon qui recherche des locaux plus spacieux pour accueillir les enfants en âge préscolaire. Le crédit d'engagement proposé concerne la transformation des locaux actuels pour permettre d'accueillir cette nouvelle activité à Vauderens. La totalité du bâtiment sera dédiée à la petite enfance. Les travaux suivants sont prévus :

- ✓ Etude préliminaire, bureau d'ingénieur, direction des travaux
- ✓ Travaux d'infrastructures pour l'extérieur du bâtiment
- ✓ Travaux de démolition et évacuation des déchets
- ✓ Maçonnerie
- ✓ Sanitaires
- ✓ Chauffage
- ✓ Électricité
- ✓ Cuisine
- ✓ Peinture
- ✓ Ferblanterie et étanchéité
- ✓ Carrelage et revêtement de sol
- ✓ Menuiserie

Demande de crédit d'engagement :

| | | |
|--------------------------------------|-----|------------|
| Coût | CHF | 320'000.00 |
| Financement : autorisation d'emprunt | | |
| Charges annuelles | | |
| Amortissement 3 % sur 33 ans | CHF | 9'600.00 |
| Intérêts 3 % | CHF | 9'600.00 |
| Total | CHF | 19'200.00 |

Délai de réalisation : de juin 2023 à décembre 2024

Remarque

La charge annuelle liée à la transformation en crèche sera financée par l'encaissement de loyers dès 2025

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 320'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 19'200.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Christoph Kämpfer : le bus scolaire vient chercher les enfants dans la cour du bâtiment. Cette problématique a-t-elle été prise en compte ?

M. le Syndic : oui elle est prise en compte. Toutefois, dans la mesure du possible et pour sécuriser les lieux et éviter des manœuvres dangereuses les enfants sont invités à se rendre à pied à l'arrêt de bus dans la mesure du possible.

Décision :

| | | | | | | |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|
| VOTE : | OUI | 108 | NON | 0 | Abstention | 0 |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|

✓ La demande de crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment communal à Vauderens est acceptée à l'unanimité.

3.2.4 Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarens

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Vice-Syndic, pour la présentation de cet investissement. Le 14 décembre 2020, l'assemblée communale a accepté un crédit d'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vuarmarens. Le projet de transformation a été mis à l'enquête publique du 20 mai au 3 juin 2022. Il est prévu de transformer les deux anciennes salles de classe et la salle de couture en appartements et de changer l'affectation de l'ancien bureau communal en habitation. Nombre de nouveaux logements selon les plans présentés :

- 2 appartement de 4.5 pièces
- 1 appartement duplex de 3.5 pièces
- 1 studio

Demande de crédit d'engagement :

| | | |
|--------------------------------------|-----|--------------|
| Coût | CHF | 1'200'000.00 |
| Financement : autorisation d'emprunt | | |
| Charges annuelles | | |
| Amortissement 3 % sur 33 ans | CHF | 36'000.00 |
| Intérêts 3 % | CHF | 36'000.00 |
| Total | CHF | 72'000.00 |

Délai de réalisation : 2023

Remarque

La charge annuelle liée à la création d'appartements sera financée par l'encaissement des loyers

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 1'200'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 72'000.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Francis Gavillet : dans le compte des investissements, le crédit se trouve dans le chapitre de l'administration de la fortune et de la dette, pourquoi ?

M. le Syndic : le bâtiment fait partie du patrimoine financier de la commune.

M. Francis Gavillet : qui va gérer la location des appartements ?

M. le Syndic : le bâtiment est actuellement géré par une agence immobilière qui s'occupera aussi de la location des nouveaux logements.

M. Francis Gavillet : une préférence sera-t-elle donnée aux habitants de la commune pour la location des logements ?
 M. le Syndic : le Conseil communal analyse toujours les demandes de locations.

Décision :

| | | | |
|---------------|-----------|---------|----------------|
| VOTE : | OUI 107 | NON 0 | Abstention 1 |
|---------------|-----------|---------|----------------|

✓ La demande de crédit d'engagement pour la transformation du bâtiment communal à Vuarmans est acceptée à la majorité des voix exprimées.

3.2.5 Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy

Introduction de M. le Syndic : l'Assemblée communale du 30 mai dernier a accepté un crédit d'étude pour le remplacement des conduites d'adduction suite à de nombreuses fuites observées sur le réseau dont l'état est vétuste (conduite en éternit 1952) et un crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées. Ce soir, nous vous proposons deux investissements consécutifs. Ces travaux concernent parfois le même secteur. Dans le but de minimiser les inconvénients pour les riverains et minimiser les coûts, il est préférable de conduire ces travaux en parallèle. Ceux-ci seront échelonnés sur au moins cinq ans. Des séances d'information seront organisées avec les riverains concernés.

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement. Il s'agit du remplacement d'une conduite en éternit de 1952. Nous avons eu 3 ruptures de conduite en 2 ans. Cette conduite débute à l'entrée du village d'Ursy (depuis Rue) et se poursuit en direction de la scierie Périsset.

Objectifs du projet :

- ✓ Remplacer 1.5 km de conduite en Eternit Ø 125mm par une conduite PE Ø 200mm ;
- ✓ Ajouter des vannes de secteurs et vannes privées ;
- ✓ Revoir le tracé des conduites (zone à bâtir, bâtiments...);
- ✓ Repenser la défense incendie ;
- ✓ Recréer le bouclage incendie actuellement disconnecté.

Demande de crédit d'engagement :

| | | |
|--------------------------------------|-----|--------------|
| Coût | CHF | 2'260'000.00 |
| Financement : autorisation d'emprunt | | |
| Charge annuelle | CHF | 28'250.00 |
| Amortissement 1.25 % sur 80 ans | CHF | 67'800.00 |
| Intérêts 3 % | CHF | 96'050.00 |
| Total | | |

Délai de réalisation

Dès juin 2023 et pour une durée de 3 à 5 ans

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 2'260'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 96'050.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Décision :

| | | | |
|---------------|-----------|---------|----------------|
| VOTE : | OUI 108 | NON 0 | Abstention 0 |
|---------------|-----------|---------|----------------|

✓ La demande de crédit d'engagement pour l'adduction d'eau village d'Ursy est acceptée à l'unanimité.

3.2.6 Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées village d'Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du dicastère des eaux, pour la présentation de cet investissement.

- ✓ Situation démontrée par l'étude PGEE en 2010 ;
- ✓ Nous envoyons trop d'eau à la STEP lors d'intempéries ;
- ✓ Redimensionnement des collecteurs EC ;
- ✓ Déviation des collecteurs (zone à bâtir, bâtiments...).

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux recommande la mise en séparatif de plusieurs secteurs d'Ursy encore raccordés en unitaire. Les mesures du PGEE proposent la mise en séparatif du réseau d'assainissement du centre d'Ursy, à l'exception du quartier au Plattiez en aval duquel un déversoir d'orage est prévu. En effet, la mise en séparatif de certaines habitations représente des travaux trop importants au vue des aménagements extérieurs existants et de la profondeur des collecteurs.

Demande de crédit d'engagement :

| | | |
|--------------------------------------|-----|--------------|
| Coût | CHF | 1'910'000.00 |
| Financement : autorisation d'emprunt | | |
| Charges annuelles | CHF | 23'875.00 |
| Amortissement 1.25 sur 80 ans | CHF | 57'300.00 |
| Intérêts 3 % | CHF | 81'175.00 |
| Total | | |

Délai de réalisation

Dès juin 2023 et pour une durée de 3 à 5 ans

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière. En vertu du mandat qui lui a été confié, la commission financière a examiné cette demande de crédit d'engagement. « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 1'910'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 81'175.00. Cette charge est supportable par la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement, ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Christoph Kämpfer : dans le quartier du Plattiez une bonne partie des habitations sont raccordées en système unitaire. Connaissons-nous la proportion des habitations déjà raccordées en système séparatif ?

M. Régis Magnin : la problématique est un peu spéciale pour ce quartier. Nous n'allons pas pouvoir changer tous les raccordements privés en raison des aménagements extérieurs existants et de la profondeur des collecteurs. Raison pour laquelle un déversoir d'orage est prévu en aval de ce quartier.

Décision :

| | | | |
|---------------|-----------|---------|----------------|
| VOTE : | OUI 108 | NON 0 | Abstention 0 |
|---------------|-----------|---------|----------------|

✓ La demande de crédit d'engagement pour la mise en séparatif des eaux claires/eaux usées du village d'Ursy est acceptée à l'unanimité.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2023 :

Budget 2023 – investissements reportés en CHF

| Designation | Charges | Produits |
|--|---------------------|---------------------|
| Mise en place du modèle de compte MCH2 | 41'281.40 | 0.00 |
| Crédit d'étude 1 et 2 rénovation bâtiment Ursy (Route de Moudon 5) | 67'951.55 | 0.00 |
| Réfection de routes et de chemins AF, étape 3 | 759'829.35 | 337'500.80 |
| Crédit d'étude adduction d'eau village d'Ursy | 30'000.00 | 0.00 |
| Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts | 0.00 | 610'000.00 |
| Crédit d'étude mesures PGEE | 20'440.00 | 0.00 |
| Crédit d'étude mise en séparatif village d'Ursy | 30'000.00 | 0.00 |
| Mesures PGEE secteurs Ursy, Vauderens et Vuarmarens | 2'390'820.00 | 99400.00 |
| Réfection de canalisations : routes AF étape 3 | 177'941.50 | 0.00 |
| Aménagement cours d'eau Vauderens | 31'910.35 | 0.00 |
| Plan d'aménagement local | 35'783.55 | 0.00 |
| Total en CHF | 3'585'957.70 | 1'046'900.80 |

M. le Syndic récapitule les investissements 2023 votés :

Budget 2023 – récapitulation des investissements votés en CHF

| Designation | Charges | Produits |
|--|---------------------|----------|
| Crédit d'engagement pour l'aménagement de deux salles de classe | 58'000.00 | |
| Crédit d'étude aménagement centre village Ursy | 100'000.00 | |
| Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vauderens | 320'000.00 | |
| Crédit d'engagement transformation bâtiment communal, Vuarmarens | 1'200'000.00 | |
| Crédit d'engagement adduction d'eau village d'Ursy | 2'260'000.00 | |
| Crédit d'engagement mise en séparatif eaux claires/eaux usées | 1'910'000.00 | |
| Total | 5'848'000.00 | |

Budget 2023 – récapitulation des investissements :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| ✓ Investissements reportés | CHF 2'539'056.90 |
| ✓ Investissement 2023 votés | CHF 5'848'000.00 |
| Total | CHF 8'387'056.90 |

3.3 Rapport et préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.
 « La commission financière s'est réunie le 8 novembre dernier afin d'examiner le budget établi par le Conseil communal pour l'année 2023. Tous les postes de ce budget ont été examinés et comparés avec le budget de l'année 2022 et les comptes 2020. En conclusion : Nous remercions les autorités communales et plus particulièrement Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, pour la parfaite collaboration et la transparence. Aussi, nous invitons les citoyennes et les citoyens, ici présents, à approuver les budgets 2023 tels que présentés ».

Discussion :

M. Francis Gavillet félicite le Conseil communal pour le travail réalisé dans le cadre de l'établissement de ces budgets.

3.4 Approbation

Budget compte de résultats 2023 : excédent de charges de CHF 531'484.92
 Budget compte des investissements 2023 : excédent de charges CHF 8'387'056.90

| VOTE : | OUI | 108 | NON | 0 | Abstention | 0 |
|--------|-----|-----|-----|---|------------|---|
|--------|-----|-----|-----|---|------------|---|

✓ Les budgets du compte de résultats et du compte des investissements 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, administratrice des finances ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2023.

4. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU)

M. le Syndic relève que pour les points 4 à 5 du tractanda de l'assemblée, les documents étaient disponibles sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Les nouveaux statuts soumis pour approbation ne seront pas lus. Des explications sur les principaux éléments et/ou changements seront présentés.

Modification de l'art. 25 des statuts :

Cet article précise les limites pour les investissements soumis aux référendums.

Ancien article

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 150'000.00 sont soumises à référendum facultatif au sens de l'article 123 d LCo.

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 500'000.00 sont soumises à référendum obligatoire au sens de l'article 123 e LCo.

Nouvel article

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 500'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123 d LCo.

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123 e LCo.

En raison des travaux de rénovation que nous allons effectuer sur le bâtiment de l'administration communale, il serait judicieux de modifier les limites pour le référendum afin d'éviter aux communes des frais supplémentaires pour un référendum obligatoire. Comme il s'agit d'une rénovation du bâtiment, cette modification est jugée utile.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 8 novembre 2022, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, nous ont présenté la modification des statuts de l'ACSU. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver la modification des statuts telle que présentée ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

| VOTE : | OUI | 108 | NON | 0 | Abstention | 0 |
|--------|-----|-----|-----|---|------------|---|
|--------|-----|-----|-----|---|------------|---|

✓ La modification des statuts de l'Association pour la construction et l'exploitation d'un centre sportif à Ursy (ACSU) est approuvée à l'unanimité.

5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR

M. le Syndic : les délégués de l'association ABMG (Association à Buts Multiples de la Glâne) réunis en assemblée le 9 novembre dernier ont accepté le changement de nom de l'association avec la reprise des tâches de la RGV (Région Glâne Veveysse) ainsi que la modification des statuts qui découlent de ces changements. Cette modification doit maintenant être acceptée par tous les législatifs communaux des communes membres de l'association.

Les statuts modifiés de l'AGR étaient à disposition sur le site internet de la commune ou auprès de l'administration communale, par conséquent ils ne seront pas lus dans leur intégralité. M. le Syndic présente néanmoins les principales modifications.

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 8 novembre 2022, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, syndic, nous ont présenté les nouveaux statuts de l'AGR. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver lesdits statuts tels que présentés ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

| | | | | | | |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|
| VOTE : | OUI | 108 | NON | 0 | Abstention | 0 |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR sont approuvés à l'unanimité.

6. Reprise des infrastructures – art. 94 et 258 RF Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Vice-Syndic, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

Il est proposé de reprendre les articles 94 (Chemin du Perrey) et 258 (Route du Plattiez) RF Ursy selon le règlement relatif à la reprise d'infrastructures de la commune d'Ursy. La reprise est faite sans frais pour la commune d'Ursy.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

| | | | | | | |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|
| VOTE : | OUI | 108 | NON | 0 | Abstention | 0 |
|---------------|-----|-----|-----|---|------------|---|

- ✓ La reprise des infrastructures art. 94 et 258 RF Ursy est acceptée à l'unanimité.

7. Divers

Informations du Conseil communal :

Personnel communal

Une page s'est tournée le 31 juillet 2022. Ce jour correspond au dernier jour de travail de M. Charly Deschenaux, notre ancien responsable de l'exploitation qui a fait valoir son droit à la retraite après plus de 29 ans de bons et loyaux services. M. le Syndic le remercie au nom de toute la population pour son engagement durant toutes ces années.

En date du 22 août dernier Mme Marceline Mormod a débuté son apprentissage d'employée de commerce auprès de l'administration communale. Avec cet engagement, c'est la réalisation d'une volonté de devenir une entreprise formatrice qui a été rendu possible par l'agrandissement des bureaux de l'administration.

Suite à la démission de Mme Angélique Donzallaz le 31 août dernier, le Conseil communal a engagé Mme Sylviane Cottet en qualité de collaboratrice administrative au contrôle de l'habitant. Mme Cottet a débuté son activité le 1^{er} octobre 2022. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue dans l'équipe de l'administration et beaucoup de plaisir dans son travail.

Le 1^{er} septembre 2022, Mme Patricia Deschenaux a fêté 35 ans d'activités en qualité de concierge du bâtiment communal. Nous la remercions pour sa fidélité et pour son engagement depuis toutes ces années.

A la fin novembre, M. Laurent Surchat a été engagé par l'Association Secours Sud Fribourgeois en qualité de Commandant du bataillon des pompiers. Par conséquent, il a remis au Conseil communal sa démission en tant que Responsable du service technique. M. Surchat était déjà engagé à temps partiel pour la mise en place de la nouvelle organisation des pompiers. La transition entre les deux employeurs se fera de façon progressive de manière que M. Surchat puisse suivre les dossiers et participer à la formation de la nouvelle personne qui reprendra son poste. La mise au concours est encore ouverte jusqu'au 22 décembre 2022.

Pour terminer, M. le Syndic félicite Mme Nadia Magnin pour l'obtention du brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Le Conseil communal a beaucoup de chance de pouvoir compter sur du personnel formé puisque Mme Magnin est la 2^{ème} collaboratrice à obtenir ce brevet après Mme Marie-Claude Conus en 2018. Mme Sophie Progin est également au bénéfice d'un diplôme de cadre en administration communale.

Administration communale et déchetterie

Durant les fêtes de Noël, l'administration communale sera fermée du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus. Ouverture selon l'horaire habituel à partir du mardi 3 janvier 2023.

La déchetterie sera fermée le samedi 24 décembre 2022. Le mercredi 28 décembre 2022 l'ouverture sera prolongée (13h30-18h00 au lieu de 15h00-18h00). Le 31 décembre 2022 la déchetterie sera ouverte selon l'horaire habituel.

Ecole maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle pour l'année 2023-2024 sont d'ores et déjà ouvertes. Les documents y relatifs sont disponibles sur notre site internet.

Etude de fusion Ursy / Montet-Glâne

Les Conseils communaux des communes de Montet-Glâne et Ursy se sont réunis à deux reprises cette année pour poursuivre les préparatifs de l'étude de fusion. Grand travail déjà réalisé par les groupes de travail mis sur pied par dicastères.

Planning pour la suite de l'étude :

- planification financière – début 2023
- rédaction de la convention de fusion – mai 2023
- examen préalable de la convention de fusion par le Service des communes – juin 2023
- publication de la convention de fusion – décembre 2023
- séances d'informations à la population – janvier 2024
- vote aux urnes de la convention de fusion – 3 mars 2024
- entrée en vigueur de la fusion – 1^{er} janvier 2025

Réflexion sur les investissements

La parole est passée à M. Patrice Conus. L'assemblée communale vient d'approuver le budget 2023 avec d'importants investissements. Investissements nécessaires voir indispensables pour les prochaines années.

Régulièrement nous sommes sollicités par des citoyens pour différents projets :

- ✓ nouveaux trottoirs, élargissement des routes, aménagement de pistes cyclables, transports scolaires, abris de bus, places de loisirs pour les jeunes, etc....
- Malheureusement, le Conseil communal ne peut pas accéder à toutes les demandes. Les investissements sont analysés en tenant compte des priorités. Par avance, nous vous remercions sur votre compréhension.

Prochaine assemblée communale : 22 mai 2023

Questions :

M. Francis Gavillet : dans le cadre de l'exploitation des forêts communales, les machines font beaucoup de dégâts. Les chemins sont-ils remis en état ?

M. le Syndic : les pistes forestières sont remises en état après les travaux mais il est clair que cela prend un peu de temps.

Mme Yolande Domenen : dans le journal communal on peut lire un article concernant la gestion du bruit de chantier. Quand est-il du bruit des établissements publics ?

M. le Syndic : pour les établissements publics les lois cantonales doivent être respectées. En cas de nécessité nous intervenons auprès des personnes concernées.

M. Jean-Paul Conus : une prolongation de la durée d'extinction de l'éclairage public est prévue de 23h30 à 05h30. Depuis quelle date ?

M. le Syndic : la demande de modification a été faite auprès du Groupe E. Nous ne connaissons pas encore la date précise mais nous espérons rapidement.

M. Cédric Charrière : la commune a-t-elle des informations à communiquer concernant la crise énergétique ? les mesures qui seront mises en place ?

M. le Syndic : non pas pour l'instant. Nous invitons chacun et chacune à adapter ses comportements en réduisant sa consommation d'électricité et de gaz.

Mme Aurélie Surchat : par rapport aux recommandations concernant l'électricité, la commune est-elle intervenue auprès des entreprises concernant les enseignes lumineuses ?

M. le Syndic : non pas pour l'instant.

M. Jean-Bernard Monney : demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager une place de jeux à Mossel. Suite à la vente de l'ancienne école de Mossel, les enfants ne peuvent plus jouer sur la place.

M. le Syndic : nous prenons note de la demande.

M. Jean-Bernard Monney : demande au responsable des routes de passer à Mossel pour voir l'état des routes.

M. le Syndic : nous prenons note de la demande, un contrôle sera effectué.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est close à 22h40.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus



Madame Johanna Gapany, Conseillère aux Etats, nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée.

Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation.

D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet.

Permis de construire

Délivrés par la Commune en 2022

Secteur Bionnens

Chevalley Stéphane et Françoise Installation d'une PAC air-eau type split

Secteur Esmonts

Pillonel Jean-Manuel Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Cottier Patrick Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets

Secteur Mossel

Ronsin Nicolas Aménagements extérieurs, rajout de surfaces vertes et entretien des escaliers extérieurs

Secteur Ursy

Conus Pierre-André Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Mauroux Monique Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Savary Jacques Pose d'un abri vélo et mise en conformité murs de soutènement

Rochet Sébastien et Moes Amandine Transformation abri voiture en garage. Remplacement mur de soutènement en bois par des murs en pierre

Alpha-Contrôle SA Enseigne lumineuse en façade avec 2 totems (entrée du bâtiment et bordure parcelle)

Herbelin Deny Changement chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Corpataux Nicolas Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Trentini Fabrice et Coralie Piscine chauffée et pose d'une palissade

Broillet Laurent et Romy Piscine enterrée avec chauffage

Schneebeli Vincent et Christiane Remplacement chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure

Baudois Julien Couvert de terrasse avec panneaux photovoltaïques

Gavillet Sébastien Mur de soutènement

Corpataux Marjorie et Rodriguez Stéphane Mise en conformité mur avec dérogation à la distance à la route communale

Magnin Frédéric Poulailier

Zufferey Frédy Installation d'une pompe à chaleur en remplacement du chauffage à mazout

Surchat Laurent Création d'une pergola

Moduli Patrick Mise en conformité murs de soutènement et installation d'une piscine chauffée

Candolfi Bollinger Katia Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets

Périsset Gilbert Changement partiel de l'affectation de l'atelier en un garage pour voiture

Gauriot Jérémy Installation de 2 fenêtres de toit

Kulja Yvan Remplacement de l'installation de chauffage actuelle au mazout par une pompe à chaleur air-eau

Olival Ferreira Antonio Carlos Mise en conformité du changement de chauffage

Koetschet Robin et Rosa Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Glauser Roland et Sandrine Remplacement système de chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Charrière André et Chantal Mise en conformité des aménagements extérieurs (murs et barrières)

Dupont Francis Mise en conformité de murs supplémentaires et de marquage place de parc no 13 en PMR

Secteur Vuarmarens

Deillon Pierre Pose d'un tube de cheminée en inox en façade

Deillon Bernard et Denise Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Deillon Bernard et Denise Installation solaire photovoltaïque en terrain de 12'580 Wc

Costeira João et Elodie Conduit de fumée - poêle à bois

FPP SA et SKAM SA Perrin Florian Mise en conformité aménagements extérieurs - bassin de rétention - rampe de parking souterrain - mur anti-crue

Costeira João et Elodie Aménagements extérieurs avec des murs de soutènement et un escalier pour accéder à la terrasse côté sud, création d'une fenêtre au rez inférieur côté ouest

Demierre Christian et Marie-Christine Mise en conformité de deux murs de soutènement



Secteur Vauderens

| | |
|-------------------------------------|--|
| Blondel Aline et Rétornaz Sébastien | Prolongement mur de soutènement |
| Maillard Dominique | Mur et cabanon de jardin avec demande de dérogation à la distance à la route communale |
| Rimmobas | Changement système de chauffage |
| Chacun Samuel et Silvia | Cabanon de jardin |
| Landi Vauderens | Abri pour les caddies (clients) |
| Blenishti Naim et Sonja | Garage avec demande de dérogation à la distance à la route communale |
| Seiler Carole-Anne | Remplacement chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau |
| Ribeiro Ferras Antonio | Murs de soutènement |
| Weber Stéphane et Emeline | Installation d'un poêle à pellets dans la serre horticole |

| | |
|---|---|
| Kolly Florian | Réfection de la toiture et pose de 4 fenêtres de toit |
| Chevalley Denis | Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sonde géothermique |
| Mayencourt Jean-Marc | Pose d'une fenêtre en façade et 2 parois bois sous couvert (non fermé) |
| Ropraz SA | Modification du couvert d'entrée, modification des murs de soutènement, création d'un mur en gabillons (mise en conformité) |
| Eichenberger Elena et Juilland Philippe | Remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sonde géothermique |
| Rouge Hervé et Ageda-Maria | Couvert pour 2 voitures |
| Byrde Isabelle et Pierre-Alain | Création d'une place de parc, création d'un mur de soutènement avec demande de dérogation à la route privée affectée à l'usage commun |

3500^{ème} habitante

En décembre dernier, la Commune d'Ursy a franchi le cap du 3500^{ème} habitant avec la naissance de Malia Corpataux fille de Madame et Monsieur Amandine et Florian Corpataux, habitants du village d'Ursy.

A l'occasion de la réception des nouveaux habitants le 11 mars 2023, les autorités communales et les nouveaux habitants présents ont eu la joie de recevoir officiellement la jeune Malia et sa famille.

Pour rappel, la Commune d'Ursy est, depuis la dernière fusion du 1er janvier 2012, composée de 7 villages. Durant ces 25 dernières années, la Commune d'Ursy a connu un développement nettement au-dessus de la moyenne tant sur le plan régional que cantonal.

Dans cette même structure, la commune comptait :

1'200 habitants en 1980

1'450 en 1990

1'940 en 2000

2'420 en 2010

3'000 en 2016

3'500 habitants au 31 décembre 2022.

Avec les félicitations d'usage, des cadeaux ont été remis à la famille Corpataux ainsi qu'un diplôme qui rappellera à Malia qu'elle est entrée dès sa naissance dans l'histoire de notre commune.



Anniversaire - 90 ans

Trois citoyennes/citoyens ont fêté leur nonantième anniversaire entourés des autorités communales :

Madame Marie Deillon d'Ursy, janvier 2023



Monsieur Gérard Butty d'Ursy, janvier 2023



Monsieur Ferdinand Magnin d'Ursy, avril 2023



Nous leurs adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Avis aux propriétaires de chiens

Le Conseil communal continue à être régulièrement interpellé pour la problématique des chiens laissés en liberté et les déjections canines qui ne sont pas ramassées.

Les articles 4, 7 et 9 du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens précisent que :

- **Il est interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal ;**
- **Les chiens sont interdits dans les cours d'école, tous les bâtiments scolaires, les bâtiments de l'administration communale et sur les places de sport ;**
- **Les chiens doivent être tenus en laisse aux abords des cours d'école, aux abords des places de jeux, aux abords des places de sport, au centre des villages et dans les quartiers d'habitation, au cimetière ;**
- **Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.**

En regard à ces articles, il n'est pas acceptable que des chiens se baladent en liberté et surtout aux abords des cours des écoles. Nous rappelons aussi que ces lieux peuvent être utilisés par des enfants en dehors des heures d'école.

En ce qui concerne les déjections canines, nous vous prions de les ramasser et de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

En cas de non-respect de ces points, le Conseil communal se verra dans l'obligation d'appliquer l'article 14 du règlement communal et d'infliger une amende aux contrevenants.

Par ailleurs, le détenteur d'un chien veillera à annoncer au contrôle des habitants de la commune son inscription et toute modification le concernant (changement d'adresse, décès, etc.).

Nous en appelons à la compréhension et la collaboration des propriétaires de chiens afin d'éviter de nouveaux problèmes.

Frelon asiatique

Le frelon asiatique (*vespa velutina*) a fait son apparition dans le canton en 2022, dans le district de la Glâne à Montet. La problématique en lien avec cet insecte est en premier lieu d'ordre environnemental et de sécurité publique. Il est important de ne pas approcher un nid de frelon asiatique et de le signaler.

Vu que le frelon est un animal prédateur (néobionte) sauvage et non de rente, le Service des forêts et de la nature (SFN) coordonne l'intervention ponctuelle des experts SSA pour l'organisation de formations relatives à l'identification, la recherche de nids et la prévention des attaques ainsi que pour l'éventuelle destruction des nids en fonction de situations bien spécifiques. Une lutte systématique en l'état n'est pas envisagée.

Signalement:

Inspecteur cantonal des ruchers, M. Yves Jaquet
026 305 80 74, 079 791 19 50 ou par mail à saav-sa@fr.ch

Réseau communal d'eau potable - Résultat des analyses

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.



Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

| | Bionnens | Esmonts | Mossel | Ursy - Vauderens | Vuarmarens | Morlens |
|--|----------|---------|--------|-------------------------------|------------|---------|
| Dureté en degrés français (moyenne) | 22 ± 2 | 22 ± 2 | 22 ± 2 | 28.8 ± 1.1 à 35.1 ± 1.4 | 33.6 ± 1.3 | 22 ± 2 |
| Teneur en Nitrate (mg/L) (Tolérance à ne pas dépasser : 40 mg/L) | 8 ± 3 | 8 ± 3 | 8 ± 3 | 10 ± 1 à 22 ± 2 | 14 ± 1 | 8 ± 3 |
| Traitement | aucun | aucun | aucun | aux UV | aux UV | aucun |

Provenance de l'eau :

- Eau de source et de puits
- Eau de l'AGSO (AVGG - Siviriez)
- **Pour les villages de Vauderens, Vuarmarens et Ursy, l'eau des sources est mélangée avec l'eau provenant de l'AGSO.**

Adresse pour renseignement complémentaire :

Administration communale, 021 909 59 41 ou e-mail, commune@ursy.ch

AGSO = Association pour l'adduction d'eau Glâne Sud-ouest

AVGG = Association pour l'adduction d'eau Veveysse-Glâne-Gruyère

Prise d'eau à une borne hydrante (BH)



Lors du remplissage de votre piscine ou pour le test d'une fosse à lisier, vous avez la possibilité de vous adresser à l'administration communale pour demander un prélèvement d'eau à une borne hydrante.

Un collaborateur communal sera mandaté pour effectuer la mise en place du compteur et du matériel adéquat, y compris la mise en service et hors service de la BH.

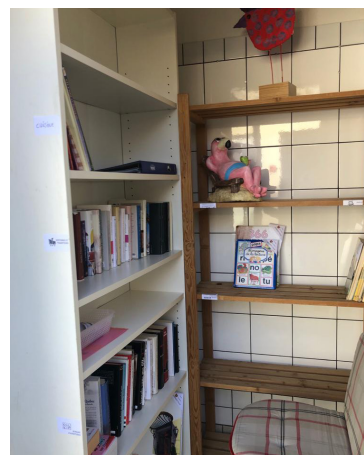
Les frais y relatifs sont facturés conformément au règlement tarifaire de l'eau potable.

Le Conseil communal rappelle qu'il est interdit de se servir d'eau à une borne hydrante sans autorisation de la Commune.

Ursy se livre ...

Nouveau à Vuarmarens, Route de Morlens 36

Sur l'initiative de la commission de développement durable d'Ursy, la commune a installé une boîte à livres permettant aux habitants et habitantes de la commune d'échanger des livres 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 spontanément et gratuitement. Dans l'ancienne cabine téléphonique de Vuarmarens, des étagères sont à disposition des citoyens et citoyennes. Chacun et Chacune peut venir déposer ou prendre autant de livres qu'il ou elle souhaite.



À consulter le mode d'emploi (très complet) de l'association La Nuit de la lecture. www.lanuitdelalecture.ch/a-propos.html

Le point de rencontre d'urgence (PRU) de la commune de Ursy

Votre point de contact en cas d'événement.

Qu'est-ce qu'un « PRU » ?

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

A quoi bon ?

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, p.ex. vers un hébergement d'urgence.

Comment trouver le PRU ?

Le PRU de la commune de Ursy se trouve dans le bâtiment de l'administration communale, Route de Moudon 5. En cas d'événement, le PRU est signalé par un panneau et/ou une oriflamme.

Les autres PRU du canton seront (prochainement) publiés sur le site internet www.pointrencontreurgence.ch et dans le Géoportail du canton.

Quand sera-t-il activé ?

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune respectivement son état-major de crise décide de l'activation.

Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement).

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile.

Il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne.

Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, analgésiques) et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>.

Encore des questions ?

L'administration communale est à votre disposition au 021 909 59 41



**POINT DE
RENCONTRE
URGENCE**

Ursy s'Anime

Le soleil nous a honoré de sa présence lors de notre course aux œufs. La manifestation a donc été couronnée de succès. Nous vous remercions pour votre nombreuse participation.

Retrouvez toutes les informations et la possibilité de vous inscrire à nos différentes manifestations tout au long de l'année sur www.ursysanime.ch.



Si vous souhaitez participer à la magie de Noël qui animera notre commune durant le mois de décembre, vous pouvez d'ores et déjà vous annoncer pour la création d'une fenêtre de l'Avent.

Nous nous réjouissons de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations.

Agenda Ursy s'Anime 2023

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Marché d'automne

SAMEDI 7 OCTOBRE

Bourse d'automne

DÉCEMBRE

Fenêtres de l'Avent



Statistiques communales

Chiffres au 31 décembre 2022

Nombre d'habitants par village :

| | | | |
|--|--------|-----|--------------|
| Bionnens : | Femmes | 37 | 66 |
| | Hommes | 29 | |
| Esmonts : | Femmes | 101 | 206 |
| | Hommes | 105 | |
| Morlens : | Femmes | 21 | 46 |
| | Hommes | 25 | |
| Mossel : | Femmes | 70 | 145 |
| | Hommes | 75 | |
| Ursy : | Femmes | 959 | 1'847 |
| | Hommes | 888 | |
| Vauderens : | Femmes | 383 | 787 |
| | Hommes | 404 | |
| Vuarmarens : | Femmes | 199 | 413 |
| | Hommes | 214 | |
| Total des habitants de la Commune au 31.12.2022 | | | 3'510 |

Nombre de naissances en 2022 : 53 (42 en 2021)

Nombre de décès en 2022 : 20 (18 en 2021)

Habitants au 31.12.2021 : 3'398 = + 112 habitants

Cartes journalières CFF

2 cartes journalières CFF sont à disposition à l'administration communale aux différents tarifs suivants

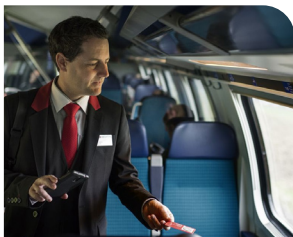
Fr. 40.00 pour les citoyens de la commune

Fr. 45.00 pour les personnes de l'extérieur

Ces titres de transport sont valables sur toutes les lignes CFF, sur la quasi totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales.

Un calendrier vous informe de la disponibilité de ces cartes sur notre site internet

www.ursy.ch



La réservation s'effectue uniquement auprès de l'administration communale, par téléphone, au guichet ou directement via le site internet.

Déménagez confortablement depuis chez vous !

Dès à présent, vous pouvez annoncer votre déménagement, sans devoir vous présenter au guichet de l'Administration communale.

66 Cette solution, qui s'appelle eDéménagement, vous permet d'annoncer facilement :

- Un changement de domicile à l'intérieur de votre commune actuelle.
- Un changement de domicile dans une autre commune de Suisse.

206

46

Comment procéder ?

- Aller sur le site internet communal www.ursy.ch et sélectionner le menu « Guichet virtuel ».
- Sélectionner l'option eDéménagement et prendre connaissance de sa description.
- Se connecter au guichet virtuel cantonal au moyen du lien à disposition, créer votre compte au besoin.
- Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

145

1'847

787

413

Toutes les communes suisses ne sont pas encore affiliées à ce service. Toutefois si vous quittez une commune affiliée à eDéménagement pour vous installer dans une commune non encore inscrite, vous pouvez malgré tout enregistrer votre départ en ligne. Le système vous indiquera en cours de procédure les démarches à entreprendre pour enregistrer votre arrivée dans votre nouvelle commune.

Une annonce de déménagement sera toujours possible au guichet de l'Administration communale.

 **iGovPortal.ch**

Commandez une attestation de domicile depuis chez vous !

Vous devez attester de votre domicile pour une démarche officielle ou dans un autre but ? Nous vous délivrons volontiers une attestation de domicile qui confirme votre adresse et la durée de votre résidence dans notre commune. Dès à présent une commande d'attestation de domicile peut se faire en ligne ou directement au guichet de l'Administration communale.

Comment procéder - commande en ligne ?

- Aller sur le site internet communal www.ursy.ch et sélectionner le menu « Guichet virtuel ».
- Sélectionner le type d'attestation souhaitée et prendre connaissance de sa description.
- Se connecter au guichet virtuel cantonal au moyen du lien à disposition, créer votre compte au besoin.
- Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

💡 Eclairage public

Extinctions nocturnes

Dans le canton de Fribourg, sur les routes cantonales qui sont de la compétence de l'Etat, l'éclairage est en principe éteint ou réduit entre 23h30 et 5h30. Les passages piétons restent éclairés.

La commune d'Ursy a pris les mêmes mesures que l'Etat.

👉 Défibrillateur

Soucieuse de prodiguer à ses habitants les meilleures conditions en matière de santé, la Commune d'Ursy a concrétisé sa volonté d'augmenter les chances de survie en cas d'ACR en installant un défibrillateur extérieur.

Il est désormais accessible 7j/7 24h/24, à la Route de Moudon 5 à Ursy devant le bâtiment de l'administration communale.

En raison de ses caractéristiques, le défibrillateur permet à chacun de pouvoir secourir une personne en arrêt cardiaque sans pour autant devoir attendre l'arrivée des secours d'urgence. L'utilisation de l'appareil se fait par assistance vocale et se déclenche dès lors qu'il est actionné.

Il peut être utilisé sur un adulte comme sur un enfant.



👉 Entretien et nettoyage des routes

L'utilisation des routes communales et cantonales est nécessaire pour les travaux agricoles, les travaux forestiers et les travaux de chantier.

Ces travaux entraînent parfois des problèmes de dépôt de boue et de terre sur les routes, ce qui peut les rendre glissantes et dangereuses.

Les conducteurs sont invités à redoubler de prudence sur les tronçons souillés.

Les agriculteurs, les forestiers et les entrepreneurs sont, de leur côté, priés de les signaler par des panneaux adéquats et de procéder au nettoyage des chaussées le plus rapidement possible.

Les autorités comptent sur la compréhension et la collaboration de chacun.

💡 Réduction des éclairages après 22 heures

Enseignes lumineuses

L'économie d'énergie constitue une thématique pleinement d'actualité. Dans le cadre d'une politique visant à réduire les émissions lumineuses sur son territoire, la commune d'Ursy invite les entreprises à diminuer la luminosité des enseignes lumineuses durant la nuit à partir de 22 heures.

🔊 Nuisances sonores

Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débroussailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes :

la semaine de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Le dimanche et les jours fériés interdiction formelle

🗑️ Élimination des déchets spéciaux des ménages

Collectes mobiles

Rapporter les déchets spéciaux des ménages aux commerces spécialisés reste la solution à privilégier. Cependant, les collectes cantonales indiquées ci-dessous offrent à la population une occasion supplémentaire d'éliminer gratuitement les petites quantités de déchets spéciaux (max. 20 kg) en toute sécurité et dans le respect de la législation environnementale.



Liste des collectes :

<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/dechets-et-sites-pollues/dechets/dechets-speciaux>

Deux fois par an, les spécialistes d'une entreprise d'élimination s'installent sur une place publique pour offrir aux ménages privés la possibilité de rapporter gratuitement les petites quantités de déchets spéciaux (max. 20 kg) en toute sécurité et ainsi garantir une élimination conforme à la législation environnementale.

URSY

place de la salle communale (Rue de l'Eglise 6)

17 juin et 28 octobre 2023

9h30 - 11h30

Maternelle d'Ursy

Il reste encore quelques places pour la rentrée.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2023-2024 sont ouvertes !

Groupe I Lundi matin - Jeudi après-midi 3 places disponibles
Groupe II Lundi après-midi - Jeudi matin 2 places disponibles

CHF 170.00/mois

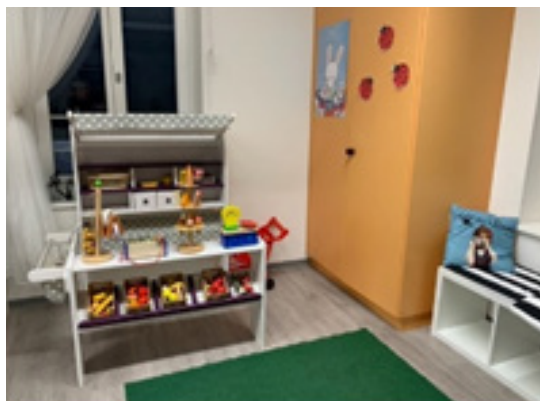


Pour tout renseignement, nous sommes à votre service

Par téléphone au 021 909 59 57 ou

Par mail à finances@ursy.ch.

Le formulaire d'inscription et le règlement sont à votre disposition sur notre site internet www.ursy.ch.



Horaires école enfantine 2023 - 2024

L'école enfantine comptera 6 classes à la prochaine rentrée. Les horaires des classes ne sont pas encore définis, mais les jours de congés seront les suivants :

| 1 Harmos | Lu | Ma | Me | Je | Ve |
|------------|----|-------|-------|-------|-------|
| Matin | | congé | | congé | congé |
| Après-midi | | | congé | | congé |

| 2 Harmos | Lu | Ma | Me | Je | Ve |
|------------|-------|----|-------|----|----|
| Matin | | | congé | | |
| Après-midi | congé | | congé | | |

Les informations concernant la rentrée scolaire seront publiées sur notre site internet www.ursy.ch dans le courant de l'été.

Calendrier scolaire 2023 - 2024

| | |
|--------------------------|---|
| Rentrée 2023 | le jeudi 24 août 2023 |
| Vacances d'automne | du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 27 octobre 2023 |
| Toussaint | le mercredi 1 ^{er} novembre 2023 |
| Immaculée Conception | le vendredi 8 décembre 2023 |
| Vacances de Noël | du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 |
| Vacances de Carnaval | du lundi 12 février au vendredi 16 février 2024 |
| Vacances de Pâques | du vendredi 29 mars au vendredi 12 avril 2024 |
| Ascension + pont | le jeudi 9 mai et le vendredi 10 mai 2024 |
| Lundi de Pentecôte | le lundi 20 mai 2024 |
| Fête-Dieu + pont | le jeudi 30 mai et le vendredi 31 mai 2024 |
| Début des vacances d'été | le lundi 8 juillet 2024 |

Coup de balai

Judi 6 avril, tous les élèves et les enseignants de Ursy-Montet ont participé à l'action Coup de Balai.

Chaque classe a contribué au nettoyage de lieux de vie communs comme les places de jeux, les abords du canapé forestier, le parcours vita, les chemins piétonniers...

Ils ont ensuite appris à trier les déchets et ont pu prendre conscience de l'importance du tri. Certains ont eu la chance de profiter d'une visite guidée de la déchetterie en compagnie de M. Deillon. La classe de 5H B avait reçu le mandat de customiser et de poser un compost dans la cour d'école.

Mission relevée avec brio.

Merci pour leur engagement.



Le Conseil des Parents du cercle scolaire d'Ursy-Montet

Un acteur clé pour l'éducation et le bien-être de nos élèves

Le Conseil des Parents d'Ursy-Montet est une instance représentative des parents d'élèves au sein des écoles de nos deux communes. Cet article présente les principales missions et responsabilités de ce conseil et son importance dans le paysage éducatif des communes d'Ursy et de Montet (Glâne).

Le Conseil des Parents est composé d'une majorité de parents d'élèves (fréquentant l'établissement), de la directrice, de personnes représentant les autorités communales et d'une personne au moins représentant le corps enseignant, élus par le Conseil communal.

Les missions principales du Conseil des Parents :

- Représenter les intérêts et les préoccupations des parents d'élèves.
- Favoriser un climat de coopération et de respect mutuel entre les parents, les enseignants et les élèves.
- Informer les parents sur les questions concernant le fonctionnement et le développement de l'école, comme les changements de programmes, les projets pédagogiques.
- Organiser des réunions et des activités pour favoriser la participation des parents à la vie scolaire.

Le Conseil des Parents contribue ainsi au développement harmonieux du cercle scolaire d'Ursy-Montet. Il assure un lien essentiel entre les familles, l'école et les autorités locales, en veillant à ce que les besoins et les préoccupations de chacun soient pris en compte.

Les parents d'élèves d'Ursy et de Montet (Glâne) sont encouragés à s'engager au sein du Conseil des Parents et à participer activement à la vie scolaire. Cet engagement peut prendre différentes formes, comme contribuer aux projets et aux activités organisées, ou encore exprimer leurs idées et leurs préoccupations concernant les questions scolaires.

En somme, le Conseil des Parents est un partenaire clé dans le paysage éducatif de nos deux communes.

Informations : conseil-parents@ursy1.ch



Derrière : Alexandra Caienar, Murielle Chappot (enseignante), Françoise Chevalley (Directrice d'établissement), Mathieu Janin (Conseiller communal Montet) Emeline Weber, Mariette Lupart

Devant : Jessica Pillet Cattelod, Larissa Buonamico, Jennifer Emery, Jana Rieben, Chloé Savary (Conseillère communale Ursy)

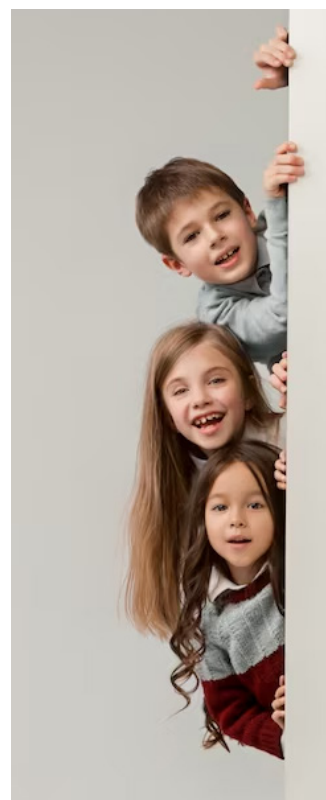
Accueil Extrascolaire d'Ursy et Montet (Glâne) à la prochaine rentrée d'août 2023

Les communes de Montet (Glâne) et d'Ursy sont heureuses d'annoncer la signature d'une convention intercommunale visant à regrouper les deux accueils extrascolaires en une seule entité dès la rentrée d'août 2023 au centre d'Ursy.

Cette initiative co-pilotée par les deux conseillers communaux responsables du dicastère scolaire est une étape importante dans le cadre du rapprochement des deux communes dans la perspective du projet de fusion à l'horizon 2025.

Le regroupement des accueils extrascolaires permettra une meilleure utilisation des ressources humaines et financières des deux communes, tout en offrant un horaire d'accueil élargi pour les élèves de Montet (Glâne). Les enfants de Montet (Glâne) vont à l'école à Ursy depuis 2018, mais jusqu'à présent, les accueils extrascolaires n'ont pas été réunifiés. Ce regroupement mettra fin aux allers-retours pour les élèves domiciliés à Montet (Glâne) à midi. Les enfants fréquentant l'accueil extrascolaire pourront désormais rester manger dans le périmètre de l'établissement scolaire à Ursy et ne devront plus rentrer à l'accueil extrascolaire de Montet (Glâne) en bus scolaire durant leurs pauses de midi.

La taille critique élargie du nouvel ensemble permettra à l'avenir de planifier plus facilement le besoin en personnel d'accueil d'une rentrée scolaire à l'autre, offrant ainsi une planification facilitée pour les élèves et les familles.



Cette collaboration entre les deux communes est une illustration concrète de la mise en commun et de l'utilisation efficace et durable des ressources des deux communes voisines. Nous sommes convaincus que ce regroupement offrira de nombreux avantages aux élèves et au personnel des deux accueils extrascolaires concernés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les conseillers communaux responsables du dicastère scolaire des deux communes.

Pour la Commune d'Ursy :
Chloé Savary – chloe.savary@ursy.ch

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

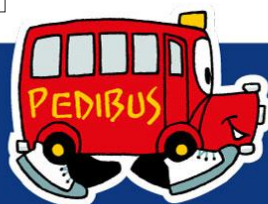
Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Pas encore de ligne Pedibus dans la commune, c'est le moment d'agir ! Contactez-nous fribourg@pedibus.ch



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité d'avenir **ate**

TIRS OBLIGATOIRES 2023

Stand de tir de PORSEL

| | |
|--|----------------------------------|
| 1 ^{ère} séance : Samedi 27 mai | de 13h15 à 16h00 |
| 2 ^{ème} séance : Dimanche 18 juin | de 9h00 à 11h45 |
| 3 ^{ème} séance : Dimanche 27 août | de 9h00 à 11h45 et 13h15 à 15h30 |
| 4 ^{ème} séance : Jeudi 31 août | de 18h00 à 20h00 |

Nous vous prions de vous munir de :

- votre livret de service
- votre livret de tir / performance
- votre carte d'identité
- la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

RAPPELS IMPORTANTS

Ce tir est à nouveau obligatoire pour les militaires astreints.

Le tir obligatoire et le tir en campagne doivent aussi être effectués pour les personnes qui ont une arme en prêt et celles qui désirent garder leur arme à la fin de leur service !

Le tir en campagne 2023 aura lieu le vendredi 2 juin de 18h00 à 20h00, le samedi 3 juin de 9h00 à 11h30h et de 13h30 à 18h30 et le dimanche 4 juin de 9h00 à 11h30 au stand de Châtel-St-Denis pour le fusil 300m et le pistolet 25m.

Société de tir de PORSEL
www.tirporsel.ch



Energie-FR

Rénover son bâtiment

Séance d'information pour les propriétaires de bien(s) immobilier(s) au sujet du Programme Bâtiments Fribourg organisée par Energie-FR, en collaboration avec le Service de l'énergie et les communes du canton de Fribourg

Oui, mais comment ?

INTERVENANTS

—
ANDRÉ LEHMANN
EFFITEAM SÀRL
ROLF BOSCHUNG

Démarche pour
la rénovation

Quelles
subventions ?

Remplacement
d'un chauffage :
questions
essentielles

Apéro-
discussion :
échanges avec
les experts

Mardi 13 juin 2023

19h30 - 21h

Salle communale
1670 Ursy

Entrée gratuite

Inscription auprès de la commune :
commune@ursy.ch / 021 909 59 41



Le Programme Bâtiments Fribourg

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie A/E

Plus d'infos sur
www.leprogrammebatiments-fr.ch

La Coccinelle d'Ursy



La Coccinelle accueille les enfants de la commune dès le mois de septembre et nous nous réjouissons de partager cette nouvelle année avec eux.

Dès septembre 2023, les enfants de 2 ans révolus peuvent s'inscrire au prix de 70 frs par mois pour 4 demi-jours. Chaque enfant peut être inscrit soit le mardi matin, soit le vendredi matin de **8 h 30 à 11 h 30**.

A la Coccinelle, chaque enfant peut faire des expériences complémentaires à celles faites à la maison – pour cela plusieurs activités lui seront proposées tels que des dessins, des jeux, de la rythmique, des chants, des bricolages et plein d'autres encore.

Ce sera aussi l'occasion d'apprendre à vivre en groupe, au milieu d'autres enfants. Le monde des relations avec ses pairs est très différent de celui de la maison. Il apprendra à partager, à attendre son tour, à demander quelque chose pour les autres...

Dans un lieu adapté et une ambiance très agréable, Sandrine et Maïté t'attendent pour plein d'aventures.

Responsable :

Sandrine Rochat
Ch. des Sécherons 22
1675 Vauderens
076 822 05 71
lacoccinelledorsy@gmail.com

PORTES OUVERTES

Fromagerie Régionale à Ursy

Venez découvrir nos
nouvelles installations
de production



samedi
3 JUIN 2023

de 10h à 15h30

ANIMATION

PETITE RESTAURATION

APÉRITIF OFFERT

PASSAGE D'UN TROUPEAU
(DE NATHALIE PILLOUD ET DYLAN CHASSOT)
VERS 12H00

Sélection du
meilleur Gruyère AOP
pour l'année 2023
du canton de Fribourg
par le Conseil d'Etat

LE GRUYÈRE[®]
SWITZERLAND 

Fromagerie Régionale à Ursy, Alexandre Tinguely, Chemin du Marais 3, 1670 Ursy

Une administration communale à votre service

Réception téléphonique

lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

(sauf vendredi après-midi: fermé)

Service administratif

021 909 59 41
commune@ursy.ch

Contrôle des habitants

021 909 08 41
habitants@ursy.ch

Service des finances

021 909 59 57
finances@ursy.ch

Service technique

021 909 08 42
commune@ursy.ch

Horaire d'ouverture des guichets

| | | |
|----------|--------------|-------------|
| Lundi | 8h30 à 11h30 | 16h à 19h |
| Mardi | 8h30 à 11h30 | Fermé |
| Mercredi | 8h30 à 11h30 | Fermé |
| Jeudi | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 17h |
| Vendredi | 8h30 à 11h30 | Fermé |

Jours de fermeture en 2023

| | |
|---------------------|---|
| Ascension | Jeudi et vendredi 18 et 19 mai 2023 |
| Pentecôte | Lundi 29 mai 2023 |
| Fête Dieu | Jeudi et vendredi 8 et 9 juin 2023 |
| Assomption | Mardi 15 août 2023 |
| Toussaint | Mercredi 1er novembre 2023 |
| Immaculé Conception | Vendredi 8 décembre 2023 |
| Noël | Lundi 25.12.2023 au mardi 02.01.2024, inclus |

Vacances d'été :

Du lundi 31 juillet 2023 au vendredi 4 août 2023, inclus